

NOTRE ENGAGEMENT RSE

Notre mission est de protéger les hommes et les femmes au travail en concevant et fabriquant des solutions complètes de protection individuelle et collective pour les professionnels dans le monde entier. Et cette mission de protection se décline en 11 engagements RSE, reposant sur 3 piliers.



People

Pour que nos collaborateurs aient les moyens de s'épanouir dans leur travail, en bonne santé et en toute sécurité.



Sécurité au travail

- ▷ **0%** d'accidents au travail



Formation & développement des compétences

- ▷ Au moins **1** formation tous les 6 ans, pour les collaborateurs France et pour **30%** des évalués à l'international



Santé & protection des salariés

- ▷ Couvrir à **100%** nos salariés sur trois thèmes dont la santé & l'invalidité partout dans le groupe



Gestion du temps de présence & de nos ressources

- ▷ Rester sous le seuil des **3%** en absentéisme sur 6 mois consécutifs

Nos engagements RSE contribuent aux objectifs de développement durable de l'ONU





Planet

Pour conduire notre développement économique en limitant son impact sur les générations futures.



sustainable

Economy

Pour développer notre activité dans un cadre sécurisé, éthique et responsable.



Gestion des déchets

- ▷ Atteindre la cible des **80%** du taux de déchets recyclés



Impact sur le changement climatique

- ▷ Maintenir notre ration de CO2 autour de **0.045** tonne par k€ de flux logistique



Maîtrise des ressources

- ▷ Réduire nos ratios de consommation de ressources dans tous les sites du périmètre



Impact du cycle de vie produit

- ▷ Franchir le seuil des **15%** de matières recyclées en 2023



Loyauté des pratiques

- ▷ **100%** des collaborateurs informés des règles anti-corruption & éthiques, et **100%** formés pour les populations à risque



Implication des fournisseurs dans notre démarche

- ▷ **90%** de conformité des fournisseurs sélectionnés & **7** thématiques RSE couvertes



Protéger nos données critiques de façon durable

- ▷ Garantir la sécurité et la pérennité de nos données informatiques sensibles



6.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2022

I. INTRODUCTION

L'identité du Groupe est fondée sur une culture d'entreprise familiale, son cœur de métier est la protection de l'homme au travail. En parallèle de son développement international et de son élévation vers un statut de fabricant, notre Groupe a dû, très tôt, mettre en œuvre de bonnes pratiques et suivre leur application et leur déploiement. Très vite, trois grands axes de suivi sont apparus, un suivi en matière sociale, un suivi en matière environnementale et un suivi en matière d'éthique des affaires.

Fort de ces valeurs identitaires, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé, depuis plus de dix ans, dans une démarche globale de responsabilité sociétale couvrant ces trois axes principaux : « People » pour la partie sociale, « Planet » pour la partie environnementale et « Économie Durable » pour la partie sociétale. Pour parfaire cette approche, la Direction Générale du Groupe a initié en 2017 une large réflexion autour de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette initiative a permis l'aboutissement d'un plan d'action RSE 2018-2023 sur le périmètre du Groupe, définissant douze objectifs à atteindre à horizon 2023. Ces objectifs sont travaillés sous format de projets, avec des points d'étapes annuels permettant de suivre leur avancement. Nous souhaitons inscrire l'empreinte RSE de DELTA PLUS dans son environnement direct à travers des initiatives ciblées. Nous vous présentons ci-après l'ensemble des informations sur la manière dont notre Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Cette restitution s'appuie sur l'analyse des principaux risques et opportunités auxquels notre Groupe est exposé en raison de ses activités. Elle présente une brève description des plans d'actions adoptés au niveau de la Société mère DELTA PLUS Group, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, et des mesures prises pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques. Elle présente enfin l'ensemble des méthodes de suivi adoptées pour améliorer notre performance extra-financière et les résultats de ces actions en 2022.





MODÈLE D'AFFAIRES

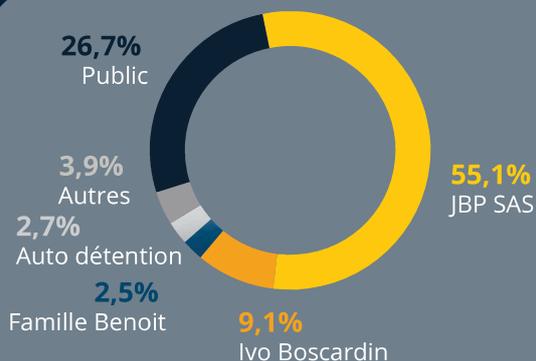
NOS RESSOURCES



- ▲ **Présence sur le territoire**
17 sites de production, 15 entrepôts
2 plate-formes logistiques asiatiques
2 plate-formes logistiques européennes
46 filiales dans 30 pays



- ▲ **Capital permanent**



- ▲ **Capital humain**


1 groupe familial & indépendant


3 500 collaborateurs


46 filiales


86% de collaborateurs à l'international

Comité de direction

67% d'hommes  33% de femmes 

Gouvernance


1 actionnaire majoritaire



- ▲ **Croissance organique & externe**

9 acquisitions finalisées au cours des 3 dernières années (de 2020 à 2022), soit près de **29% du chiffre d'affaires de 2022**



- ▲ **Capital sociétal & environnemental**

Intégration de **l'éco-conception** dans nos cahiers des charges

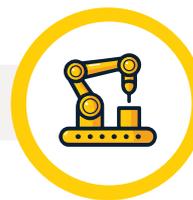
1 croissance qui s'appuie sur des pratiques de développement durable et social

1 vision et une orientation qui priorisent la durabilité sur le long terme

NOTRE



CONCEPTION



FABRICATION



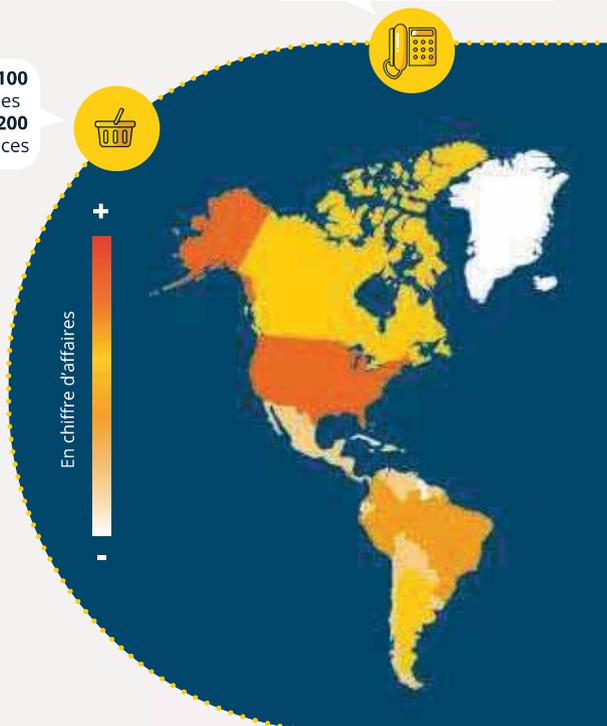
PRÉCONISATION

1 proximité clients à travers le monde avec l'accompagnement au quotidien des distributeurs et utilisateurs grâce à nos experts

+ de 1 100 modèles
+ de 7 200 références



En chiffre d'affaires



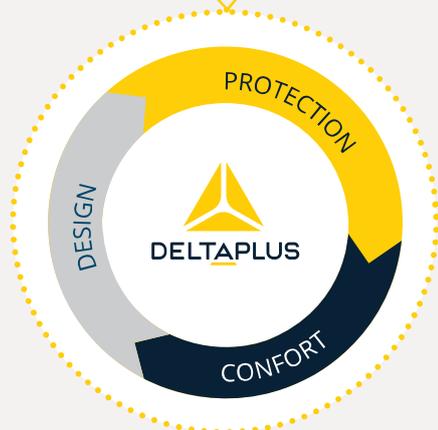
NOTRE MISSION

Protéger les hommes et les femmes au travail

NOS VALEURS

Curiosité, respect, écoute, fiabilité

ACTIVITÉ



NOS CLIENTS

- Grands comptes utilisateurs
- Distribution spécialisée
- Distribution généraliste

1 offre globale couvrant les 5 grandes familles d'équipements de protection individuelle et des systèmes de protection collective

1 service de référence dans le métier, notamment via une organisation logistique unique car globale et intégrée

NOTRE CRÉATION DE VALEUR



Classement de Delta Plus

- ▲ **1er** fabricant français d'EPI
- ▲ Placé dans le **top 5** des leaders européens
- ▲ Placé dans le **top 10** des leaders mondiaux



▲ Clients

- Offre globale
- Proximité & service
- CA 420M€



▲ Fournisseurs / Partenaires

- Développement du CA
- Solidité financière
- 275M€ achats



▲ Salariés

- Développement des collaborateurs
- Forte activité de recrutement
- Masse salariale de 79M€



▲ Actionnaires

- Croissance rentable
- Récurrence des résultats
- Dividendes 8M€
- Résultat 34M€



▲ Société

- Défense de nos valeurs
- Impact positif sur nos territoires d'implantation
- Impôts 10M€



II. LA POLITIQUE RSE ET SON PILOTAGE

La Direction Générale donne chaque année sa politique d'orientation Qualité et Environnement pour l'année suivante. Dans ce cadre, le Président Directeur Général de DELTA PLUS GROUP donne les axes de travail à tous les processus, dont le processus RSE.

La mise en œuvre de la RSE est basée sur la méthodologie de la certification ISO 9001 et fait partie intégrante de l'organisation établie pour celle-ci, au même titre que la certification ISO 14001. Le Mapping Qualité-Environnement-RSE permet de visualiser l'interaction qui existe entre ces 3 démarches au sein de notre organisation. La certification ISO 9001 couvre aujourd'hui 74 % des effectifs du Groupe, et la certification ISO 14001 couvre 32 % des effectifs du Groupe.

La RSE de DELTA PLUS Group est organisée de la manière suivante :

- Un comité de pilotage composé du Directeur Administratif & Financier, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice des Achats, de la Directrice Qualité et Environnement, de la Responsable Marketing & Communication et de la Responsable Qualité Environnement. Chaque membre du comité de pilotage coache et/ou supervise plusieurs équipes projet ;
- Les équipes projets sont composées d'un chef de projet et d'équipiers et reçoivent de leur coach, membre du comité de pilotage, les orientations à suivre.

Le comité de pilotage RSE se réunit environ 4 fois par an (en fonction des besoins).

Cette réunion a pour objet de :

- Piloter les actions à mener afin de répondre à la politique du PDG ;
- Vérifier la conformité au décret RSE.

L'ordre du jour peut comprendre les sujets suivants :

- Décision sur des projets d'amélioration qui seront menés ainsi que des groupes de travail associés et bilan de l'état d'avancement à chacune des réunions ;
- Définition des équipes projets pour collecter ou améliorer les processus de mesure et de consolidation des informations au niveau du Groupe ;
- Déploiements géographiques ;
- Définition d'indicateurs pertinents par thèmes et leur périmètre ;
- Définition de la fréquence de collecte des infos ;
- Revue des indicateurs, des cibles, des résultats et plans d'action si nécessaire ;
- Validation des documents.

Un document sous format Google sert à la préparation et au compte-rendu des comités de pilotage : il comporte l'ordre du jour, une mise à jour de l'avancement des projets et une liste d'actions pour le comité suivant.

III. LES DIFFÉRENTS THÈMES

Thèmes sociaux

L'ensemble des thèmes sociaux suivis par DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques sociaux sont développés dans la partie : « PEOPLE ».

Certains thèmes sociaux ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur homogénéisation n'apporterait pas de solution globale pertinente. C'est le cas notamment pour les sujets suivants :

- L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs, qui n'est pas uniforme au niveau du Groupe DELTA PLUS. L'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...). Globalement, peu de filiales ont conclu des accords collectifs. Cependant, notre Groupe n'ayant jamais connu de conflits sociaux, nous considérons que cette thématique ne représente pas d'enjeu particulier pour DELTA PLUS.

Nous veillons néanmoins au travers de plusieurs accords collectifs à améliorer les conditions de travail de nos employés et à déployer des actions visant à prévenir les discriminations. Les accords visent notamment à garantir et promouvoir l'égalité professionnelle par un ensemble de mesures mises en œuvre à cette fin. L'accord est négocié pour une période de 3 ans et déployé sur les Sociétés d'Apt et de DELTA PLUS SYSTEMS-ALPIC. Pour ces mêmes Sociétés nous disposons d'un accord sur le droit à la déconnexion, qui est également négocié pour une durée de 3 ans. La Direction souhaite ainsi prendre des engagements forts en matière de bonne utilisation des outils numériques. Ces engagements sont destinés à préserver la santé des salariés en leur garantissant de bonnes conditions et un bon environnement de travail. Il en va de même pour l'accord sur le télétravail, qui est déjà appliqué sur ces mêmes Sociétés et sera également déployé sur ALSOLU. Afin d'encourager l'éco-mobilité, un accord sur les indemnités kilométriques en faveur des salariés venant au travail à vélo est valable pour l'ensemble des salariés des Sociétés d'Apt.



• L'égalité de traitement et les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les politiques de lutte contre les discriminations. Même si l'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir (à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas) certains types de postes restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes de manutention. L'insertion des personnes handicapées en entreprise est suivie filiale par filiale en considération des législations localement applicables, plutôt disparates. Le Groupe DELTA PLUS n'a pas mis en place de système de suivi global des données relatives à l'insertion des personnes handicapées ou à l'égalité de traitement. Le suivi et la consolidation de telles données ne serait pas pertinente compte tenu des disparités entre les différentes lois locales et des différences de mise en œuvre dans les pays dans lesquels notre Groupe est présent.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Afin de favoriser la pratique sportive de ses collaborateurs, DELTA PLUS met à disposition, en libre accès, des vestiaires et des douches. Nous communiquons également sur les rencontres sportives et les courses qui se tiennent dans la région, via un affichage dans les salles de pause et par email. En 2022, DELTA PLUS a accompagné ses collaborateurs du site d'Apt et de Grenoble dans deux événements sportifs. Le premier, qui s'est déroulé en juin, était un challenge sportif interentreprise et les collaborateurs participants ont pu bénéficier d'une demi-journée de libre. Le second s'est déroulé en septembre et une trentaine de collaboratrices ont porté les couleurs de DELTA PLUS lors du Mud Girl de Lyon, course au profit de la recherche contre le cancer du sein. Une autre initiative a été mise en place fin 2022, sur le site d'Apt : la mise à disposition d'un espace dédié à la pratique du yoga, sur le temps méridien. Si les périodes de Covid ont freiné la pratique sportive collective, DELTA PLUS a relancé les dispositifs et les accompagnements dès que cela a été sanitaires possible.

Thèmes environnementaux

Les thèmes environnementaux choisis pour la RSE sont des thèmes découlant de l'analyse des risques environnementaux effectuée dans le cadre de la certification ISO 14001 du siège social. Cette certification ISO 14001 est encadrée par des processus et procédures Qualité sous contrôle de la certification

ISO 9001-2015 et les 4 thèmes sont déclinés en gestion de projet.

Le comité de pilotage Environnement se réunit 4 fois par an et comprend le directeur Qualité du Groupe, le responsable des Services Généraux, le responsable Qualité et les différents pilotes et intervenants des groupes projets.

L'ordre du jour peut comprendre les sujets suivants :

- Les changements apportés à l'analyse environnementale ou à l'analyse réglementaire ;
- Les audits internes de ces thèmes, les non-conformités ou améliorations le cas échéant ;
- Le bilan d'avancement des projets choisis suite à l'analyse environnementale.

L'enregistrement des comités de pilotage est conservé sur une présentation en format Google sur notre site intranet dédié à la Qualité.

Les avancements sur l'environnement sont également partagés en Comité de Pilotage Qualité par une fiche processus et par une fiche projet, ainsi qu'en comité de pilotage RSE.

L'analyse des risques environnementaux s'est appuyée sur la méthodologie d'identification des activités, des procédés de fabrication, des produits et des services du siège social et a déterminé pour chacun de ces aspects un impact environnemental qui a été pesé et par conséquent identifié comme significatif ou non.

Les impacts significatifs identifiés ont été classés en 4 types entraînant la création des 4 projets étiquetés « PLANET » :

- MAÎTRISE DES RESSOURCES ;
- GESTION DES DÉCHETS ;
- IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ;
- IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUIT.

En 2022, nous avons continué le déploiement de la démarche RSE des projets PLANET sur les filiales pertinentes du Groupe que sont :

- La Chine et l'Inde ;
- La Pologne et DELTA PLUS SYSTEMS.

Ces filiales sont en effet les filiales de production et de logistique les plus significatives du Groupe, représentant à elles seules 60 % des effectifs du Groupe lors de l'établissement de ce plan RSE.

Thèmes liés à l'économie durable

L'ensemble des thèmes liés à l'économie durable adoptés au niveau du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques relatifs à l'économie durable, sont développés dans la partie : « SUSTAINABLE ECONOMY ».

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DES POLITIQUES DE LA RSE DELTA PLUS 2022

		THÈME	(POLITIQUE)
PEOPLE	1	SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien être au travail
	2	FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés
	3	SANTÉ ET PROTECTION DES SALARIÉS	Définir et appliquer des principes communs de couverture sociale
	4	GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOS RESSOURCES	Utiliser l'absentéisme et le Turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin
PLANET	5	GESTION DES DÉCHETS	Maîtriser les quantités, les types et filières de recyclage de déchets des usines et des plateformes logistiques pertinentes
	6	IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Etablir un bilan carbone sur les sites des Usines et Plateformes Logistiques pertinentes
	7	MAÎTRISE DES RESSOURCES	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin de surveiller, maîtriser et réduire nos consommations d'eau, de papier et d'énergies dans nos usines et plateformes logistiques majeures.
	8	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUIT	Inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco conception lors du développement produit - transformer 15% du portefeuille en produits à composants recyclés ou recyclables
SUSTAINABLE ECONOMY	9	LOYAUTÉ DES PRATIQUES	Conduire nos activités dans le respect des règles éthiques
	10	IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHE	Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023
	11	PROTECTION DES RESSOURCES INTERNES IMMATÉRIELLES	Protéger nos données critiques de façon durable



DESCRIPTION KPI	OBJECTIFS 2023	PÉRIMÈTRE 2022	SCOPE FINAL
Taux de Fréquence	< 8	GRUPE	GRUPE
Taux de gravite	< 0,5	GRUPE	GRUPE
Taux de formation de la population de référence (population soumise à évaluation groupe)	100% des collaborateurs en France formés au moins 1 fois tous les 6 ans. A l'international 30 % des collaborateurs ayant bénéficié d'un EAE et présents sur les 6 dernières années auront eu au moins 1 formation d'ici 2023	GRUPE	GRUPE
Taux de conformité à la législation locale	100 %	GRUPE	GRUPE
Taux de couverture Santé & Invalidité	100 %	GRUPE	GRUPE
% de couverture aux 6 thèmes (en nb de filiales et nb d'employés)	Taux de couverture à 100 % d'un troisième thème	GRUPE	GRUPE
Taux d'absentéisme	< 3 %	GRUPE	GRUPE
Turnover	< 15 %	GRUPE	GRUPE
Taux de recyclage de nos déchets	> 80 %	FRANCE / DP SYSTEMS / POLOGNE / CHINE / INDE	FRANCE / DP SYSTEMS / POLOGNE / CHINE / INDE
Nombre de tonnes de cartons consommés pour 1 M€ de flux logistique	< 0,34 T/M€ flux logistique	FRANCE	FRANCE
Nombre de tonnes de cartons rejetés pour 1 M€ de flux logistique	< 0,52 T/M€ flux logistique	FRANCE	FRANCE
Émissions de GES en tonnes de CO ₂ par K€ de flux	0,045 T/K€	FRANCE / POLOGNE	FRANCE / POLOGNE / DP SYSTEMS / INDE
Massification des imports	≥ 70 % pour la France ≥ 85 % pour la Pologne	FRANCE / POLOGNE	FRANCE / POLOGNE
Mesure des consommations électricité, eau, papier	Baisser ou maintenir à volume fabriqué/transporté identique	FRANCE / POLOGNE / CHINE / INDE / DP SYSTEMS pour toutes les ressources sélectionnées	FRANCE / POLOGNE / CHINE / INDE / DP SYSTEMS
% de matière recyclée ou réutilisable sur le CA	15 %	62 % du périmètre Groupe	GRUPE
% des collaborateurs ayant connaissance du plan anticorruption	100 %	GRUPE	GRUPE
% des personnes exposées qui ont passé et réussi le test E-Learning	100 %	GRUPE	GRUPE
% de dénonciation (alertes notifiées) suivies et traitées	100 %	GRUPE	GRUPE
Taux de Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés	100% des critères d'évaluation couverts et prêts à être évalués	40 % en valeur des achats externes	40 % en valeur des achats externes
Taux de conformité des fournisseurs	90 %	40 % en valeur des achats externes	40 % en valeur des achats externes
Taux de sécurisation des données informatiques critiques	100 %	GRUPE	GRUPE

Certains thèmes sociétaux, en revanche, ne présentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur suivi ne nous a pas paru pertinent au regard des spécificités de notre Groupe. C'est le cas notamment :

- Des mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, en ce que notre activité, et plus particulièrement nos produits, sont soumis à une réglementation stricte et vectrice de sécurité pour les consommateurs (produits normés, soumis à une réglementation locale spécifique tel que le règlement du 9 mars 2016 (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil, en Union Européenne). Il ne nous a pas paru nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires pour suivre la performance de notre entreprise en matière de sécurité du consommateur.

De même, certains risques listés communément comme :

- Les risques de nature alimentaire (précarité alimentaire, gaspillage alimentaire, alimentation responsable, équitable et durable) ;
- Le respect du bien-être animal ;

n'ont pas été couverts par un thème car ils sont considérés comme très éloignés de potentiels impacts de notre activité économique.

IV. PRÉSENTATION DES PROJETS PAR THÈME

PEOPLE - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des accidents du travail est une composante majeure de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Elle répond à la volonté de maîtriser les risques humains sur la santé des salariés et leur intégrité physique, elle minimise le risque financier réglementaire (suivant la législation du pays), elle cadre le risque pénal en France notamment au travers de l'évaluation des risques, elle prémunit contre le risque opérationnel de manque de personnel formé lors d'arrêts de travail.

L'opportunité que nous avons choisie d'exploiter est de prendre la législation française comme référence (le Code du Travail français est un des environnements réglementaires les plus sévères) pour définir un processus exigeant à appliquer au Groupe en totalité.

LA POLITIQUE : Faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien-être au travail et pour cela viser d'ici 2023 le zéro accident.

DELTA PLUS cherche à satisfaire à minima aux exigences réglementaires des pays dans lesquels elle s'est implantée et veut conduire au-delà de l'aspect réglementaire un état des lieux mensuel de l'accidentalité du Groupe, une surveillance des ratios de performance sur des objectifs définis et attendus, un pilotage central de la politique de prévention locale.

Le suivi de cette politique est confié au département Ressources Humaines (RH) du Groupe et implique suivant le type de filiale le département RH de la filiale et les managers opérationnels.

Chaque mois, les résultats sécurité sont présentés et commentés en Comité de Direction, au siège social.

Un groupe de travail constitué d'un membre du Comité de Direction, du responsable du développement RH, du juriste en droit social, travaille sur la construction du pilotage de la Santé et Sécurité au Travail au travers d'un process complet de gestion de la santé et sécurité, sur la base des exigences réglementaires françaises pour donner un cadre ambitieux à la politique du Groupe, notamment en matière de prévention. Le pilotage doit permettre de déployer des actions concrètes lorsque les résultats d'une filiale ne sont pas dans les objectifs.

La DRH du Groupe, qui mène cette démarche de déploiement, a créé un outil de communication interne, une plateforme de partage d'information appelée HR Community qui a vocation à diffuser les bonnes pratiques ainsi qu'une meilleure compréhension des processus pour la communauté RH. Par ailleurs, afin de structurer et de fiabiliser les remontées de données, un ensemble d'outils et de process a été intégré, en collaboration avec la Direction financière, permettant aux filiales de construire des informations pertinentes et homogènes et au Groupe d'améliorer son contrôle et sa conformité des données.

Les engagements de la Direction se sont matérialisés par le partage annuel des 2 KPI (le Taux de Fréquence et le Taux de Gravité) dont la surveillance en Comité de Direction a permis de dresser un état des lieux pertinent par filiale et d'augmenter la conscience de tous vis-à-vis de ce thème.

Les Actions Concrètes

- En 2022, l'accent a été mis sur la précision, le détail et la qualité de l'information recueillie et transmise par l'ensemble des filiales du Groupe. La remontée de l'information inclut désormais le descriptif de l'action mise en œuvre en réponse à l'accident de travail.
- Nous avons finalisé la procédure Groupe à déployer sur les différentes filiales en France et nous travaillons sur la rédaction de la procédure pour les filiales à l'international avec pour objectif



l'application à minima des obligations locales et en intégrant nos standards.

- Suivi des actions correctives menées par les filiales qui présentent une dérive des Taux de Fréquence et de Gravité.

Lors de chaque accident survenu, la filiale à l'obligation d'indiquer quelle action a été mise en œuvre afin de réduire l'occurrence de répétition de cet accident.

En parallèle, le groupe de travail RSE a travaillé à l'élaboration d'une procédure explicitant l'organisation, les rôles, les outils, les mesures et les attendus d'une bonne politique de prévention des risques permettant de construire des conditions de travail adéquates à la sécurité et à la santé. Ce groupe construit un processus complet qui indique, quels sont les rôles et responsabilités obligatoires, comment établir l'évaluation des risques dans une filiale, quels sont les outils nécessaires, comment les utiliser (fiches de poste, analyse des causes...) et comment devrait se faire le pilotage des actions curatives, correctives et préventives. Ce processus complet devra être passé en revue lors d'une application complète sur le périmètre français et pourra ensuite être partagé avec les filiales qui en

auraient besoin à cause de leurs résultats en deçà des attendus.

Pour piloter la politique, le Comité de Direction dispose de tableaux de bord permettant de surveiller si les 2 KPI sont sur l'objectif. S'ils ne le sont pas, la raison de la dérive est identifiée et mise en avant par filiale ou par nature d'accident. Les performances attendues ont été calquées à la recommandation générale française qui préconise un Taux de Fréquence < 8 et un Taux de Gravité < 1.

À partir de 2022, l'objectif du Groupe pour le Taux de Gravité est désormais de 0,5 au lieu de 1.

Pour rappel :

TAUX DE FRÉQUENCE : Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 heures travaillées.

TAUX DE GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : Nombre de jours d'arrêt de travail sur le périmètre de l'année concernée, pour 1 000 h travaillées.

Pour affiner les analyses, les indicateurs font un focus particulier sur les filiales dites de production (c'est-à-dire qui comportent au moins un site de production) car les accidents se concentrent sur ces filiales.

Les Indicateurs d'État

EFFECTIFS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL	2018	2019	2020	2021	2022
EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE					
PERMANENTS	1 921	1 968	2 053	2 596	2 515
INTERIMAIRES (ETP)	533	497	506	527	545
TOTAL	2 454	2 465	2 559	3 123	3 060
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES	5 190 250	5 279 013	5 418 152	6 201 023	6 305 848
ACCIDENTS DU TRAVAIL (*)					
NOMBRE (*)	64	48	43	40	52
JOURS D'ARRÊT	718	863	417	807	562

(*) Selon définition française pour le calcul du Taux de Fréquence et de Gravité.

Sont comptabilisés, pour les indicateurs de fréquence et de gravité, les accidents ayant provoqué au minimum 1 jour d'arrêt de travail.

De façon générale, les filiales de production concentrent 82 % des effectifs ETP (Équivalent Temps Plein) permanents et intérimaires et 92 % des accidents en 2022.

REPRÉSENTATIVITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL SELON LA POPULATION	2018	2019	2020	2021	2022
EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE					
POPULATION DE PRODUCTION	2 113	1 940	1 908	2 537	2 495
POPULATION AUTRE	340	525	651	586	565
TOTAL	2 453	2 465	2 559	3 123	3 060
% POPULATION DE PRODUCTION	86 %	79%	75 %	81%	82 %

ACCIDENTS DU TRAVAIL EN NOMBRE (*)	2018	2019	2020	2021	2022
POPULATION DE PRODUCTION	61	46	38	39	48
POPULATION AUTRE	3	2	5	1	4
TOTAL	64	48	43	40	52
% POPULATION DE PRODUCTION	95 %	96 %	88 %	98 %	92 %

(*) Selon définition française pour le calcul du Taux de Fréquence et de Gravité.

L'attention est donc naturellement portée sur les filiales de production dans les KPI individuels, les autres filiales sont suivies collectivement.

Les KPIs individuels : Taux de Fréquence et Taux de Gravité

TF & TG FILIALES : KPI'S			2018		2019		2020		2021		2022	
FILIALES	#AT	% ETP mondiaux	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1
ARGENTINE	5	5 %	75	0,49	47	0,70	29	0,20	12	0,07	17	0,20
DELTA PLUS SYSTEMS	8	5 %	38	0,54	30	0,47	17	0,31	65	2,29	32	0,20
BRESIL	4	11 %	10	0,15	16	0,08	14	0,15	7	0,13	6	0,20
SIEGE	2	7 %	19	0,27	6	0,04	3	0,11	3	0,03	6	0,10
CHINE	10	25 %	8	0,15	8	0,19	13	0,12	7	0,05	7	0,20
AUTRES FILIALES	4	14 %	4	0,03	2	0,02	0	0,00	1	0,09	5	0,00
AUTRES PRODUCTIONS	19	32 %	1	0,01	3	0,13	8	0,03	2	0,02	7	0,03
TOTAL GROUPE	52	100 %	12	0,14	9	0,16	8	0,08	6	0,13	8	0,09

Il est important de noter que l'amélioration et la précision de l'information ont eu pour effet l'intégration complète de l'ensemble des accidents du travail y compris ceux des intérimaires. Il faut donc prendre en considération l'évolution du scope, dans les éléments explicatifs du Taux de Fréquence.

Il en va de même pour la prise en compte dans les calculs de l'intégration de 2 nouvelles filiales de production (ALSOLU et ARTEX).

L'évolution du périmètre, avec les différents paramètres indiqués ci dessus, explique en grande partie l'augmentation du Taux de Fréquence.

Le Taux de Gravité des accidents reste très bas grâce aux actions des filiales et à la politique Groupe et ceux malgré l'évolution du périmètre.

Globalement, l'évolution entre 2019 et 2022 est favorable,

- La fréquence des accidents a sensiblement diminué jusqu'en 2021 pour passer sous l'objectif fixé (8), cependant en 2022 du fait d'une meilleure précision des données et d'une meilleure prise en compte de l'accidentologie intérimaires le Taux de Fréquence est en légère hausse et dépasse légèrement l'objectif ;
- La gravité s'est quant à elle véritablement améliorée puisqu'au global nous sommes passés de 0,16 à 0,089 (pour un objectif à 0,5).

En 2022, 52 accidents (selon la définition du Code du Travail français) ont été constatés dans tout le Groupe contre 40 en 2021.



Il est important de noter que l'accidentologie intérimaire représente 19 des accidents de 2022. Ainsi le Taux de Tréquence de la population intérimaire est de 11,94 et le Taux de Gravité de 5,7. C'est une population qui est très volatile et peu sensible à l'ensemble de la culture sécurité du Groupe malgré les formations sur la sécurité du poste de travail au démarrage de la mission.

Une fois retraités des accidents de la population intérimaire le Taux de Fréquence du Groupe est de 7,13 et le Taux de Gravité de 0,106. L'Inde a particulièrement été impactée par les accidents de la population intérimaire, en effet le nombre d'accidents de travail uniquement pour la population permanente s'élève à 1 (contre 10 pour les intérimaires).

L'Argentine est en légère hausse puisque la filiale a un Taux de Fréquence de 16,7 en 2022 contre 12 en 2021, mais resté au-dessus du seuil de l'objectif. C'est également le cas pour le Brésil qui a une diminution de 2 points de son Taux de Tréquence.

L'augmentation des taux de l'Argentine est due en partie au secteur de la maintenance. Un secteur pour lequel il n'était pas courant d'avoir des accidents dans cette filiale. En conséquence, la filiale travaille sur la détection et l'étude en détail des accidents. À cette fin, une matrice des risques spécifiques au secteur et un protocole de travail pour les tâches de maintenance ont été créés.

DELTA PLUS SYSTEMS, connaît pour l'année 2022 une baisse significative de son nombre d'accidents et de leur gravité (15 accidents du travail pour 531 jours d'arrêts en 2021 pour 8 et 45 jours en 2022). Cela représente aujourd'hui 16 % des accidents de travail au niveau Groupe contre 38 % en 2021. Cette baisse s'explique grâce aux efforts de sensibilisation à la culture SST du Groupe et à l'implication des équipes RH et sécurités de la filiale.

En 2022, parmi les parties du corps blessées les accidents sur la main représentent 43 % des accidents et la tête 22 %.

Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Poursuivre le suivi des filiales lorsqu'elles sont en dépassement des objectifs Groupe sur le trimestre afin de comprendre et voir les plans d'actions déployés par la filiale sur les points concernés.
- Intégrer les référents locaux dédiés à la sécurité des filiales afin de déployer la politique Groupe sur les accidents. Au travers des audits filiales à venir, le Responsable du développement RH s'assurera de la mise en place et suivi du process sécurité.
- Enfin, nous souhaitons continuer la surveillance des indicateurs auprès de chaque filiale et poursuivre le recueil précis des données et plan d'action à mettre en place.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les collaborateurs restent la richesse première de l'entreprise DELTA PLUS. Les savoirs et savoir-faire permettent à l'entreprise de continuer sa croissance et de viser des objectifs de développement toujours plus ambitieux.

Un nombre important de départs volontaires des collaborateurs, et de ce fait de leurs connaissances et compétences, constituerait un risque important pour la Société et sa pérennité. L'adaptation constante de ces compétences à l'évolution de l'environnement professionnel et de marché dans lequel nous évoluons est un enjeu majeur également.

Afin de réduire ce risque et de contribuer à l'enrichissement professionnel et personnel des femmes et hommes qui œuvrent quotidiennement pour le Groupe, DELTA PLUS a choisi de mettre l'accent sur une politique de Formation et de Développement internationale.

LA POLITIQUE : Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés et garantir un accès pour tous à la formation.

La Direction de DELTA PLUS met au centre de ses préoccupations l'enrichissement professionnel de ses salariés, et par là-même vise à mettre à leur disposition un panel d'outils de formation et de développement leur permettant de progresser. Plusieurs paramètres contributifs à cette thématique sont suivis tel que l'accès à la formation, l'évaluation des performances et les plans d'actions associés à l'atteinte d'objectifs individuels. En la matière, l'environnement législatif français est très structuré ce qui permet un suivi et une obligation de moyens et de résultats sur le volet du développement des compétences. Cette base législative inspire DELTA PLUS à travers le monde pour la mise en place d'un environnement propice au développement de ses collaborateurs.

L'objectif d'ici 2023, au-delà d'aider au développement des compétences de nos collaborateurs, est de garantir à nos collaborateurs évalués l'accès à au moins une formation tous les 6 ans. Cela concerne tout le monde hormis les effectifs production et entrepôt qui ont généralement des formations lors de leurs intégrations. Chaque filiale est autonome dans l'organisation et la gestion de ses formations.

Au travers de la mise en place d'orientations stratégiques de formation, de procédures de suivi et d'un cycle annuel d'évaluation, la Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales.

Par l'intermédiaire d'un fichier de suivi spécifique RH, les indicateurs sont étudiés par l'équipe RH dédiée (Direction RH et Responsable développement RH) pour chaque pays et donnent lieu le cas échéant

à une revue de la procédure ou à un suivi particulier dans le pays concerné.

La population RH est sensibilisée régulièrement aux nouveautés et aux temps forts « Formation et Développement » par l'intermédiaire de communiqués mails et sur sa plateforme de partage d'information dédiée « HR Community ».

Les Actions Concrètes

- En 2022, nous avons partagé les orientations de formation Groupe auprès de nos filiales, pour allouer les ressources sur les thématiques en lien avec les objectifs business du Groupe.
- Un suivi des formations déployées a été instauré. Il est analysé en fin d'année de manière à s'assurer que les orientations ont été respectées et à

connaître la part de salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année. Un contrôle est effectué auprès des référents dans le cas d'un faible nombre de formations réalisées sur l'année.

- En parallèle, nous avons également continué de déployer les revues d'entretien de performance auprès des filiales.
- Un travail est en cours visant à rationaliser et harmoniser les postes et les fiches de poste pour la France et l'international afin de s'assurer que les compétences soient alignées quel que soit le pays sur des emplois communs du référentiel.
- En 2022, nous avons poursuivi le déploiement du référentiel sur 7 filiales : Brésil, Colombie, Turquie, Grèce, Belgique, Vertic Pays-Bas, ARTEX.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
Heures de formations réalisées dans le Groupe	10 294	13 605	11 126	14 226	15 431
Nombre de personnes éligibles aux EAE France	211	224	296	275	304
% d'entretiens annuels réalisés en France	96 %	97 %	97 %	99 %	99 %
Nombre de personnes éligibles aux EAE International	333	399	451	507	587
% d'entretiens d'évaluation réalisés pour les filiales (hors production et logistique)	75 %	79 %	86 %	81 %	84 %

- Nous comptons aujourd'hui 2 515 collaborateurs dans le monde pour un total de 15 431 heures de formations réalisées. Une augmentation par rapport à 2021, cet écart s'explique principalement par la reprise des formations mises en stand by ainsi qu'à la politique de formation du Groupe.
- Le cycle d'évaluation a bien été réalisé en France (y compris à ALSOLU) et nous avons une hausse notable des entretiens réalisés à l'international.

L'année 2022 a maintenu l'importance de ce processus groupe car il permet de renforcer les échanges avec le management, l'accompagnement, la fixation des objectifs à venir durant cette période.

Les KPIs

% DE FORMATIONS EFFECTUÉES (EFFECTIF EAE) : KPI'S	2018	2019	2020	2021	2022
% de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année	25 %	29 %	15 %	40 %	47 %

En 2022, en France le taux de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année est de 47 %.

Pour rappel de l'objectif Groupe :

En France c'est 30 % de l'effectif évalué qui doit bénéficier d'au moins une formation.

En 2022, on note une hausse du taux de personnes évaluées ayant été formées par rapport à 2021.

International :

- Sur l'année 2022, la situation économique n'a pas permis à toutes les filiales de poursuivre les ambitions initiales en termes de formation. Certains pays ont néanmoins maintenu leur effort de formation (Argentine, Brésil, Chine).



Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Nous allons continuer à déployer le référentiel métier sur les filiales qui n'en bénéficient pas encore.
- Continuer à être sponsor de notre dispositif interne au travers du « Tremplin Delta ».
- Nous ambitionnons de continuer à promouvoir le e-learning et motiver également les webinars pour nos collaborateurs ainsi que pour l'externe (France et International).
- À travers le monde, poursuivre le partage des formations stratégiques qui découlent des orientations business et les accompagner dans le choix des orientations de formation afin de poursuivre la montée en compétence des collaborateurs et ce sur les mêmes axes que le Groupe.
- Améliorer le process de collecte des données de formation en corrélation avec les EAE réalisés.
- Continuer le travail auprès des filiales qui n'ont pas ou peu fait bénéficier leurs collaborateurs de formations afin de faire un état des lieux des besoins prioritaires et ainsi veiller à leur déploiement.

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Le Groupe DELTA PLUS s'est engagé dans une approche responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, il veille à l'accès au droit à la santé pour tous.

Le risque majeur pour un salarié sans protection sociale est de devoir faire face à des dépenses importantes (maladie, maternité), ou à une diminution sensible de ses revenus habituels (chômage, vieillesse).

Ces situations sont susceptibles de mettre en danger la sécurité sociale, financière et économique de l'individu ou de sa famille, provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Ce risque social pourrait également affecter l'entreprise. Il est susceptible de mettre en danger sa performance économique et financière en raison d'un absentéisme accru et d'un taux de service dégradé.

Pour l'entreprise, l'absence de protection sociale fait également courir un risque de non compétitivité par rapport à des sociétés environnantes qui proposent une couverture sociale.

DELTA PLUS et ses collaborateurs sont d'accord pour affirmer que la santé contribue à la performance de l'entreprise.

LA POLITIQUE : Définir et appliquer des principes communs de couverture sociale chez DELTA PLUS. L'objectif 2023 est de couvrir à 100 % le thème santé, le thème invalidité et un autre thème (à déterminer).

Le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail est indiscutable au sein du Groupe. Aucune tolérance n'est admise en la matière vis à vis des collaborateurs du Groupe (toutes les formes de travail illégal, forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants, la discrimination en matière d'embauche et d'emploi, et la restriction de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains). C'est un acquis indiscutable.

La politique du Groupe DELTA PLUS n'est cependant pas de rester sur ses acquis, la Direction a estimé essentiel de promouvoir le droit à la santé pour tous en s'assurant que chaque salarié du Groupe bénéficie d'une protection sociale.

Elle souhaite proposer une solution adaptée à leurs besoins avec un accompagnement et une protection sociale de qualité leur garantissant un accès à la santé, sans sélection, sans discrimination et sans exclusion quels que soient leur âge, leur état de santé ou leur niveau de revenu.

Le suivi de cette politique a été confié à un groupe de travail en interne, composé de deux personnes (Assistante de direction et Responsable comptabilité générale). Ce groupe de travail a déployé une grille d'analyse des différents plans d'avantages sociaux actuellement en place dans les filiales du Groupe.

Cette grille rassemble les 6 thèmes de couverture suivants : frais de santé, prévoyance, invalidité, maternité, retraite et chômage.

Dans un premier temps, la politique du Groupe DELTA PLUS est de s'assurer de la conformité de toutes nos filiales avec les réglementations en vigueur dans chaque pays.

Cette politique vise ensuite à établir un standard interne en matière de santé et de sécurité sociale dans le Groupe.

Les Actions Concrètes

Le groupe de travail a utilisé comme document de référence pour son analyse la Fiche Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale). Il s'agit d'un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale. Il est placé sous la double tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget.

Depuis 2019, cette approche a été déployée sur l'ensemble des filiales du Groupe, à savoir 29 pays en 2022, notre nouvelle filiale en Allemagne (ARTEX) ayant été intégrée au périmètre en 2022.

Il est à noter que les filiales intégrées au Groupe dans le courant de l'année 2021 (ERB Industries aux États-Unis, ALSOLU en France et ARTEX en Allemagne) font désormais partie de l'analyse.

Sur ce périmètre, 25 fiches Cleiss sont existantes. Il est à noter que pour certains pays tels que les Émirats Arabes Unis, l'Ukraine, le Costa Rica et le Pérou, cette fiche n'existe pas.

En 2022, 7 fiches Cleiss ont été mises à jour : France, Suisse, Russie, Royaume-Uni, Canada, Brésil et Argentine. En partenariat avec chaque directeur de filiale ou responsable RH, le groupe de travail s'est assuré que la nouvelle réglementation était respectée.

Il est à noter que les filiales intégrées au Groupe dans le courant de l'année 2022 (MASPICA en Italie et en Albanie, SAFETY LINK en Australie et HUNTER MANUFACTURA S.A. (Dry Pro) au Mexique) ne feront partie de l'analyse qu'à compter de 2023.

Une synthèse a été établie afin d'identifier des indicateurs et leur mise en place.

Les premiers KPI définis sont le taux de conformité à la législation locale et le taux de couverture pour les plans santé (depuis 2019) et invalidité (depuis 2020).

L'objectif est de maintenir ces deux taux à un niveau de 100 % de conformité à l'intégration des nouvelles filiales.

Par ailleurs, depuis 2020, un KPI permet de suivre le pourcentage de filiales et des effectifs couverts sur chacun des 6 thèmes concernés.

Notre objectif est de permettre l'atteinte d'une couverture à 100 % sur trois de ces six thèmes d'ici fin 2023.

Le nombre de plans de couverture volontaires mis en place à l'initiative des filiales est également suivi par le groupe de travail.

Les Indicateurs d'état

NOMBRE DE PAYS, NOMBRE DE FICHES CLEISS, EFFECTIF ET NOMBRE DE THÈMES	2021	2022
Nombre de pays analysés	28	29
Nombre de fiches CLEISS	24	25
Effectif total au 31 décembre	2 596	2 515
Nombre de thèmes analysés	6	6

Les KPI

TAUX DE CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION LOCALE SUR LES 6 THÈMES	2021	2022
% des effectifs	100 %	100 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %

TAUX DE COUVERTURE À UN PLAN SANTÉ ET À UN PLAN INVALIDITÉ	2021	2022
% des effectifs	100 %	100 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %

TAUX DE COUVERTURE SUR LES 6 THÈMES DU PÉRIMÈTRE SANTÉ & PROTECTION SOCIALE SUR L'ANNÉE 2022	SANTÉ	INVALIDITÉ	MATERNITÉ	PRÉVOYANCE	RETRAITE	CHÔMAGE
% des effectifs	100 %	100 %	95 %	75 %	97 %	90 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %	97 %	94 %	97 %	91 %

Pour mémoire, les taux de couverture sur l'année 2021 étaient les suivantes :

TAUX DE COUVERTURE SUR LES 6 THÈMES DU PÉRIMÈTRE SANTÉ & PROTECTION SOCIALE	SANTÉ	INVALIDITÉ	MATERNITÉ	PRÉVOYANCE	RETRAITE	CHÔMAGE
% des effectifs	100 %	100 %	99 %	75 %	96 %	90 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %	97 %	94 %	94 %	90 %

Ces indicateurs montrent une stabilité des taux de couverture par rapport à 2021 sur les thèmes de la santé, de l'invalidité et de la prévoyance, de la retraite et du chômage.

On observe une légère baisse de couverture des effectifs sur le thème de la Maternité (95 % contre 99 %) qui s'explique par l'intégration de ERB Industries (USA) dans le périmètre.



À ce jour, aucun programme volontaire ne couvre les salariés de cette filiale sur ce thème.

Il s'agit pour nous d'un axe de travail en 2023.

Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Nous nous fixons comme objectif de maintenir en 2023 un taux de conformité à la législation locale de 100 % pour l'ensemble de nos filiales et de leurs effectifs, en intégrant les filiales acquises en 2022 (MASPICA, SAFETY LINK et HUNTER MANUFACTURA S.A. de CV [Drypro]).
- Nous avons également comme objectif pour 2023 de maintenir un taux de couverture à 100 % pour les thèmes Santé et Incapacité, et ce pour l'ensemble de nos filiales et de leurs effectifs.
- Nous nous fixons enfin comme objectif d'atteindre en 2023 la couverture complète à 100 % d'un troisième thème en plus de ceux de la Santé et de l'Invalidité.
- Pour ce faire, nous allons travailler avec les filiales n'étant pas couvertes, notamment sur le thème de la Maternité afin d'étudier la possibilité de mettre en place le cas échéant de nouveaux outils de couverture.

GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOS RESSOURCES

Le bien-être au travail représente un enjeu fort pour notre Direction dans la mesure où nous sommes convaincus que l'épanouissement des collaborateurs constitue un levier indiscutable de leur performance, de leur engagement et donc de leur contribution à la croissance de l'entreprise.

L'absentéisme est pour nous un baromètre fiable de la mesure de ce bien-être et de cet engagement. Des absences répétées et nombreuses de nos collaborateurs représentent un risque important pour la préservation des performances collectives, de l'organisation du travail des différents services, ou encore du maintien d'une relation clients/fournisseurs de qualité.

La mise en place progressive d'une organisation RH locale mature nous permet aujourd'hui d'envisager un suivi plus précis des populations, une analyse plus fine sur ces thématiques.

LA POLITIQUE : Utiliser l'absentéisme et le turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin.

La Direction Générale et RH a mis en place une organisation visant à surveiller et mesurer l'absentéisme lié aux arrêts maladie de nos populations à travers le monde.

La Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales et définit les seuils d'alerte et des objectifs à atteindre. Par le biais du fichier de suivi spécifique RH, les données détaillées et documentées sont étudiées pour chaque filiale. Si nécessaire, en cas de dérive, un suivi particulier est organisé dans le pays concerné.

Les Actions Concrètes

Le Groupe a décidé d'étudier plus en profondeur les caractéristiques de l'absentéisme maladie en fonction des conditions de travail.

- En capitalisant sur le suivi déjà existant, le Groupe a mis en place des seuils d'alerte dédiés à l'absentéisme en fonction des conditions de travail. Les populations travaillant en entrepôt et sur les sites de production ont été isolées du reste de la population pour l'analyse de cet indicateur ;
- L'objectif de l'entreprise est de maintenir le taux d'absentéisme à moins de 3 % pour l'ensemble des populations ;
- Afin de fiabiliser la nature des données d'absentéisme filiales, nous avons mis en place un suivi consolidé des données, avec le contrôle de gestion via de nouveaux tableaux de suivi des KPIs qui permettent un contrôle plus affiné des variables.

Les Indicateurs d'État

MOUVEMENT DE PERSONNEL	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif Groupe (hors rachats et cession)	1 921	2 019	2 053	2 596	2 515
Entrées de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	847	699	720	869	821
Sorties de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	785	730	551	823	896

En perpétuelle croissance, nous avons, cette année, intégré deux nouvelles filiales : ALSOLU en France et ARTEX en Allemagne.

On constate un nombre d'entrées de collaborateurs moins important que sur 2021 (821 vs 869).

Le Turn-Over global, bien que supérieur à l'objectif Groupe (< 15 %) n'est pas pour autant synonyme d'effets et conséquences uniquement négatifs.

En effet, une conjoncture plus favorable, une forte croissance structurelle, ont contribué à des besoins de production variables voir en réductions sur l'Inde et ainsi à une évolution de nos ressources humaines.

Les KPIs

ABSENTEISME ET TURNOVER : KPI'S	2018		2019		2020		2021		2022	
	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %
Objectifs										
Absentéisme « Office »	-	-	1.34 %		1.17 %		1.02 %		2.90 %	
Absentéisme Production et Entrepôt	-	-	1.70 %		1.97 %		1.25 %		3.00 %	
Absentéisme Total	1.54 %		1.56 %		1.68 %		1.18 %		3.00 %	
Turnover Groupe (hors rachat et cession)		43 %		36.40 %		33.36 %		33.18 %		33.10 %

- Pour l'année 2022, nous relevons un taux d'absentéisme maladie « Office » de 2.9 % et de 3 % pour les populations travaillant en entrepôts ou en production, il s'agit d'une évolution due à une meilleure précision de notre méthode de récolte des données davantage que d'un accroissement de l'absentéisme lui même ;

Cette année le taux d'absentéisme est principalement porté par la France, et le Middle East qui ont été impactées principalement par les arrêts maladie.

En ce qui concerne le Turnover, nous atteignons 33,1 % cette année. Les taux de turnover les plus significatifs concernent :

- DELTA PLUS CORP (93 %) qui a un turnover important dû à la fermeture de la filiale.
- L'Ukraine a un taux de 38 % avec BOOTS COMPANY, dû pour la première à un contexte de guerre et pour l'autre à une réorganisation et la fermeture du site de Povolaro et le non renouvellement des CDD (8 personnes)

L'impact est majoritairement lié à l'activité des filiales, en effet, la population de certains pays de nos filiales de production est plus volatile et nous avons fait face à une baisse de production dans certaines filiales.

La culture des populations de certaines de nos filiales de production (Amérique du Sud, Chine) impacte également notre Turn over, à l'aune de l'attachement culturel ou non à l'entreprise.

Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Sur 2023, nous poursuivons notre volonté de suivre le niveau de l'absentéisme qui ne doit pas dépasser 3 % sur 3 mois consécutifs au sein d'une filiale. Au-delà de ce niveau, une analyse plus poussée et un plan d'action est demandé à la filiale ;
- Pérenniser le nouveau suivi des informations afin de réduire le biais de comptabilisation ;
- En 2023 un tableau de suivi des dépassements et actions par filiale va être mis en place.

PLANET – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUPE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe DELTA PLUS a choisi en 2017 d'obtenir la certification ISO 14001 pour 2 sites majeurs, la société chinoise et la société française qui exploitent les sites logistiques et de production DELTA PLUS les plus importants du Groupe.

Le certificat ISO 14001 a été obtenu en Chine en 2017 et a été validé en 2020 pour la France selon un processus de validation en 3 étapes (2018/2020).

La Société DELTA PLUS SYSTEMS, acquise en 2017, possède également le certificat ISO 14001.

La connaissance des exigences de la norme, acquise sur ces périmètres limités, doit nous amener à construire des processus, procédures et indicateurs de performance qui démontrent la volonté de diminuer l'impact environnemental de nos activités.

Quatre axes de travail ont été déterminés suite à l'analyse d'impact environnemental de notre métier et ont été déclinés en 4 projets inscrits dans notre plan d'action RSE : Maîtrise des ressources, Gestion des déchets, Impact sur le changement climatique, Impact environnemental du cycle de vie produits.

Nous souhaitons étendre ces méthodes dans le cadre de la RSE aux sites pertinents du monde DELTA PLUS.

MAÎTRISE DES RESSOURCES

Le projet Maîtrise des Ressources recense les ressources impactées par nos activités, les qualifie, les met sous contrôle par des mesures, et cherche à réduire les ratios de consommation dans tous les sites concernés.

Les facteurs de risques principaux de nos sites sont les risques de pollution de l'eau, l'appauvrissement des ressources énergétiques par surconsommation, l'impact sur le changement climatique lié au cycle de vie de ces énergies et le risque de nuisances aux populations locales.



Les conséquences de ces facteurs de risques doivent être prises en considération :

- La pollution de l'eau peut conduire à la disparition d'espèces vivant en milieu aquatique, et peut également avoir des effets toxiques sur la biodiversité et sur la santé humaine ;
- En ce qui concerne l'appauvrissement des ressources énergétiques : l'être humain est confronté au problème d'une consommation toujours plus importante d'énergie. Les ressources s'épuisent progressivement, et nous serons confrontés à l'impossibilité de renouveler ces énergies à l'échelle d'une vie humaine. Il est donc indispensable de se tourner vers des sources d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement ;
- La fabrication des ressources énergétiques a un impact direct sur le changement climatique : les ressources énergétiques non-renouvelables produisent une quantité importante de polluants tout au long de leur cycle de vie, que ce soit pour leur extraction, leur transport, leur utilisation ou leur évacuation ;
- Les nuisances aux populations locales peuvent être diverses : sonores, olfactives, ou visuelles. Ces types de désagréments doivent être maîtrisés de manière à ce qu'ils n'excèdent pas (par leur nature, leur fréquence, et leur importance) les troubles admissibles de voisinage auxquels on peut s'attendre en zone urbaine. Afin d'éviter toute dégradation des relations avec notre voisinage, ce facteur est pris en considération lorsqu'une évolution du site est planifiée. Les conséquences d'une situation dégradée pourraient s'avérer extrêmement pénalisantes financièrement et/ou juridiquement, et pourraient également limiter notre champ d'action ; il est donc primordial de préserver de bonnes relations avec notre voisinage en tenant compte de leurs attentes.

Depuis 2016, de nombreuses opportunités ont été saisies sur le site d'Apt afin d'accroître notre maîtrise environnementale. Les actions menées concernent l'électricité, l'eau et le papier, identifiés comme seuls impacts significatifs.

Les investissements se sont concentrés essentiellement sur l'optimisation de nos consommations d'électricité et de papier ; compte tenu de l'évolution des technologies. Cela nous a permis de générer des économies d'énergie significatives entre 2016 et 2022.

Les investissements ont consisté à :

- Initier cette démarche en 2010, avec l'installation d'une ferme photovoltaïque, dont la production est vendue en énergie verte ;

- S'associer à un opérateur énergétique en 2018 pour la construction d'ombrières de parking soutenant une centrale photovoltaïque de 1 650 m² ;
- Éclairer nos sites français avec des éclairages LED en extérieur comme en intérieur, et à piloter la luminosité artificielle en fonction de la luminosité naturelle pour ne fournir que les compléments indispensables ;
- Piloter tous les équipements consommateurs d'électricité par des sondes appropriées afin d'optimiser leurs consommations ;
- Acheter de l'électricité garantie « 100 % verte » ;
- Renouveler le parc de copieurs pour minimiser les déchets papier au travers du pilotage individuel des impressions.

Suite à la mise en place de ces actions, une surveillance de ces consommations a été mise en place et nous permet d'éviter toute dérive. À présent, l'enjeu est d'identifier de nouveaux leviers qui nous permettent de réduire nos consommations, afin d'atteindre l'objectif du décret tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019, issu de l'application de l'article 175 de la loi ELAN, qui vise à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire de 60 % en 2050.

LA POLITIQUE : Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de surveiller, maîtriser et réduire nos consommations d'eau, de papier et d'énergies dans nos usines et plateformes logistiques majeures.

Nos usines et plateformes logistiques majeures réunissent les sites de production et de logistique de la France, de la Chine, de l'Inde, de la Pologne et de DELTA PLUS SYSTEMS en France.

Notre choix s'est porté sur ces sites pour plusieurs raisons :

- Notre site de production et de logistique en Chine, ainsi que DELTA PLUS SYSTEMS et DELTA PLUS France sont certifiés ISO 14001, ce qui implique la mise en place d'une démarche d'amélioration continue visant à limiter leur impact sur l'environnement. De fait, l'intégration de ces sites dans la démarche nous a semblé cohérente ;
- Les sites chinois, indiens, et polonais représentent nos sites majeurs, tant en termes de capacité de production, qu'en termes de capacité de stockage et de flux logistiques. De par leur importance, ces sites apparaissent prioritaires afin de réduire les impacts environnementaux générés par notre activité. Ce sont également ceux qui ont les Chiffres d'Affaires, flux logistique en Euros ou flux de production en Euros les plus élevés du Groupe.

Ce projet est coaché par le Directeur Qualité Environnement et piloté par le Responsable Qualité Environnement avec la collaboration du service exploitation et de nos relais RSE locaux dans chacun des sites identifiés. À l'instar des autres projets environnementaux, le projet Maîtrise des Ressources est basé sur la méthodologie de la certification ISO 9001 et fait partie intégrante de l'organisation établie dans le cadre de notre certification ISO 14001.

Le déploiement de ce projet au périmètre du Groupe a été initié en 2020 avec la réalisation de l'inventaire des ressources consommées sur les sites sélectionnés. Il s'est poursuivi en 2021 avec la consolidation des données et la mise en place d'indicateurs et d'objectifs en fonction du type d'activité de ces sites ; ce qui nous a permis en 2022 d'initier des plans d'action de réduction de consommation des ressources, également boosté par le contexte de la crise énergétique causée par la reprise économique mondiale post-Covid-19, puis amplifiée par le contexte du conflit en Ukraine.

Les Actions Concrètes

- La surveillance des consommations d'électricité, d'eau et de papier reste un axe essentiel de l'exploitation du site d'Apt en France. Elle est pilotée par les services généraux, qui assurent également la maintenance de tous les systèmes ainsi que le pilotage des consommations ;
- Parmi nos actions de diminution de consommation de papier, nous avons poursuivi la dématérialisation documentaire au sein du processus de contrôle qualité à réception, effective sur le site

d'Apt depuis septembre 2021, et en cours de préparation sur nos plateformes majeures en 2022 avant le déploiement planifié en 2023. La dématérialisation documentaire a également été étendue au processus comptabilité fournisseurs en 2022 ;

- Dans le cadre du déploiement de la maîtrise des ressources au périmètre du Groupe, la collaboration avec nos relais RSE locaux, a permis d'obtenir une vue d'ensemble précise, et de fixer des objectifs quantitatifs de consommation. Chaque site a initié en 2022 une réflexion sur les actions de réduction, dont la mise en place est en cours et se poursuivra sur les années à venir ;
- Nous poursuivons les actions du projet écociroyen dans l'optique de sensibiliser nos équipes et accroître leur collaboration autour de nos thèmes RSE. En 2022, l'effort du Groupe projet s'est concentré sur la continuité de la sensibilisation à la gestion des déchets de bureaux, sur la mise en place du covoiturage, sur la production de tasses DELTA PLUS chez un potier local, ainsi que sur l'organisation du Delta Clean-Up Week à venir en 2023.

Les Indicateurs d'État

Consommation d'électricité au périmètre Apt :

Notre consommation nette d'électricité (consommation réelle retraitée de la production d'électricité générée par nos fermes photovoltaïques sur le site) représente en 2022 une réduction de consommation de 80 % par rapport à la consommation nette de 2016.

CONSUMMATION D'ÉLECTRICITÉ FRANCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ÉLECTRICITÉ							
Consommation (kWh)	942 052	701 676	636 692	644 520	595 216	626 373	561 391
Ratio kWh/m²/mois	3,9	3,0	2,7	2,7	2,5	2,6	2,4
Part verte	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE							
Ferme solaire (kWh)	36 498	40 009	36 756	37 273	35 971	33 840	32 479
Ombrières (kWh)			257 250	343 000	343 000	343 000	343 000
CONSOMMATION NETTE (KWH)	905 554	661 667	342 686	264 247	216 245	249 533	185 912
Réduction de la consommation nette versus 2016		-27 %	-62 %	-71 %	-76 %	-73 %	-80 %

En 2022, nous observons une réduction significative de notre consommation d'électricité par rapport à l'année précédente ; cette réduction peut s'expliquer, au-delà du plan de sobriété énergétique, par les bonnes pratiques de gestion de notre consommation énergétique (extinction anticipée

de l'éclairage extérieur, fréquence d'entretiens des équipements de chauffage, sélection d'équipements les moins énergivores du marché, sensibilisations, pilotage des températures d'occupation, etc.). DELTA PLUS a déjà atteint une réduction de consommation de 52 % par rapport à l'année de référence



2012 déclarée sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), nous avons donc atteint l'objectif de 2040 du décret tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019, et recherchons les leviers qui permettraient de conserver cette tendance à la diminution et atteindre l'objectif 2050 de manière anticipée, soit une réduction de 60 % de notre consommation par rapport à la consommation de notre année de référence.

Consommation d'eau au périmètre Apt :

En 2022, notre consommation d'eau de rivière, qui sert exclusivement à l'arrosage des espaces verts, a augmenté lors des épisodes de fortes chaleurs entre mai et septembre ; l'année 2022 étant l'année la plus

chaude jamais enregistrée en France, avec un indicateur thermique national à 14,51 °C. Ces consommations sont surveillées et maîtrisées, elles varient en fonction des conditions climatiques. Nous portons également une attention particulière à la sélection de nos plantes, en nous orientant systématiquement vers une flore méditerranéenne, adaptée à notre région, qui demande donc une quantité d'eau limitée.

Notre consommation d'eau de ville a augmenté de manière significative, suite à une fuite qui a généré une consommation importante malgré une intervention rapide. Hors fuite, notre consommation a légèrement diminué enregistrant une consommation de 4,3 m³ par personne.

CONSOMMATION D'EAU FRANCE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EAU						
Consommation eau ville (m ³)	1 093	1 131	798	858	799	1 196
Ratio consommation m ³ par personne	6,6	7,0	4,6	4,9	4,4	6,4
Consommation eau du sprinkler (m ³)	705	324	292	241	680	1186
Consommation eau de rivière (m ³)	2 587	2 737	3 582	2 626	2 446	3 040

Consommation de papier au périmètre Apt :

En ce qui concerne la consommation de papier, le succès de la dématérialisation du processus Approvisionnement est acté et est arrivé à son apogée, avec une réduction de la consommation de papier de 92 % par rapport à 2019. La dématérialisation du processus contrôle qualité à réception est également un succès, avec une réduction de 40 % de la consommation de papier. En 2022, nous avons

également opté pour un grammage de papier plus léger, et avons mené une campagne afin d'inciter nos fournisseurs à passer à la dématérialisation des factures.

L'année 2023 nous permettra d'apprécier l'évolution de notre consommation de papier sur notre catalogue, publié tous les 2 ans.

CONSOMMATION DE PAPIER FRANCE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GESTION DES IMPRESSIONS						
Consommation de papier lié aux imprimantes (kg)	3 775	3 193	3 113	3 193	3 577	2 730
Ratio kg/pers	23	20	18	18	20	15
DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS						
Consommation de papier du processus approvisionnement dématérialisé (kg)			138	25	17	11
Réduction de la consommation vs 2019				-82 %	-88 %	-92 %
Consommation de papier du processus contrôle à réception dématérialisé (kg)			27	28	17,2	16,8
Réduction de la consommation vs 2020					-39 %	-40 %
CATALOGUES SAFETY BOOK						
Poids total des catalogues (kg)	151 964		107 824		63 250	
Réduction du poids catalogue vs 2015	-9 %		-35 %		-62 %	

Consommation d'électricité, d'eau et de papier dans nos usines et plateformes logistiques majeures :

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre, après avoir réalisé une cartographie globale de nos consommations en 2021 sur les ressources identifiées, nous avons identifié en 2022 des leviers de réduction de consommation, et initié la mise en place de ces actions.

Électricité :

Notre consommation d'électricité a été réduite sur tous les sites du périmètre, enregistrant une réduction globale de 5 % par rapport à 2021. Cette réduction s'explique par plusieurs facteurs :

- Les bonnes pratiques de gestion de notre consommation énergétique au périmètre d'Apt ;

- La mise en place du plan de sobriété énergétique pour DELTA PLUS SYSTEMS, avec des actions telles que la mise en place d'un minuteur sur le compresseur, la suppression de radiants, le pilotage des températures d'occupation, la réalisation de sensibilisations auprès de tous les collaborateurs, etc. ;
- La mise en place de restrictions gouvernementales sur l'énergie pour notre site chinois ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur air-air pour notre plateforme logistique polonaise ;
- Notre site en Inde a également mis en place des actions de réduction de consommation, telles que le pilotage des températures d'occupation. D'autres actions sont en cours de déploiement, qui devraient nous permettre d'apprécier une réduction significative au cours de l'année 2023.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (filiales pertinentes Groupe)	2018	2019	2020	2021	2022
DELTA PLUS APT (kWh)	636 691	644 520	595 216	626 373	561 391
Ratio kWh/m ² /mois	2,7	2,7	2,5	2,6	2,4
PART PRODUCTION (kWh)	40 797	39 757	29 759	29 896	32 454
PART PRODUCTION (en %)	6 %	6 %	5 %	5 %	6 %
DELTA PLUS SYSTEMS (kWh)	131 888	150 041	130 443	150 076	131 439
Ratio kWh/m ² /mois	3,2	3,6	3,2	3,6	3,2
DELTA PLUS CHINE (kWh)	3 876 770	4 179 770	3 767 040	4 870 700	4 704 150
K€ de CA usine	23 652	21 639	24 308	32 430	33 159
Ratio kWh/K€ de CA Usine	164	193	155	150	142
PART PRODUCTION (kWh)	3 582 810	3 891 990	3 508 978	4 560 577	4 442 630
PART PRODUCTION (en %)	92 %	93 %	93 %	94 %	94 %
DELTA PLUS INDE (kWh)	1 301 402	1 448 853	1 254 192	1 512 696	1 415 724
K€ de CA usine	9 106	9 273	7 446	10 277	8 687
Ratio kWh/K€ de CA Usine	143	156	168	147	163
PART PRODUCTION (kWh)	1 100 131	1 108 313	902 672	1 097 626	1 001 909
PART PRODUCTION (en %)	85 %	76 %	72 %	73 %	71 %
DELTA PLUS POLOGNE (kWh)	209 157	192 411	207 034	213 134	176 960
Ratio kWh/m ² /mois	1,8	1,7	1,8	1,8	1,5
TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE (kWh)	6 155 908	6 615 595	5 953 925	7 372 979	6 989 664

**Eau :**

En ce qui concerne la ressource eau au périmètre de nos usines et sites logistiques majeurs, nous continuons la surveillance dans le but d'identifier d'éventuelles dérives, et travaillons à la mise en place de plans d'action par site afin de réduire notre consommation. Par exemple, en Chine, nous avons mis en place un procédé de fabrication en boucle fermée

pour la teinture des sangles. De même, dans notre usine française, pour l'impression tampographie, nous avons mis en place un système de nettoyage en boucle fermée. Nous recherchons d'autres leviers permettant de réduire de manière significative notre consommation d'eau.

CONSOMMATION D'EAU (filiales pertinentes Groupe)	2018	2019	2020	2021	2022
DELTA PLUS APT (m³)	1 131	798	858	799	1 196
Ratio m ³ /personne présente sur site	7,0	4,6	4,9	4,4	6,4
DELTA PLUS SYSTEMS (m³)	247	410	356	605	287
Ratio m ³ /personne présente sur site	2,8	3,4	3,3	7,6	3,1
DELTA PLUS CHINE (m³)	17 097	16 482	18 455	14 320	17 196
Liée à la production (m ³)				5 813	6 600
Part liée à la production				41 %	38 %
DELTA PLUS INDE (m³)	18 000	18 000	18 000	15 150	14 646
Ratio m ³ /personne présente sur site	35	35	35	29	28
DELTA PLUS POLOGNE (m³)	740	1 144	1 068	845	610
Ratio m ³ /personne présente sur site	20	30	30	21	15
TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE (m³)	37 215	36 834	38 737	31 719	33 935

Papier :

En 2022, nous avons continué le recensement de nos consommations de papier dans nos usines et plateformes logistiques majeures ; toutefois, nous ne bénéficions pas d'un historique permettant de fixer des objectifs quantitatifs sur tous nos sites. L'année 2023 nous permettra d'obtenir davantage

de données et de recul sur ces consommations. Par ailleurs, nos plateformes logistiques principales, que sont la Chine, l'Inde et la Pologne, bénéficieront en 2023 du déploiement du projet de dématérialisation du contrôle qualité à réception, qui a été mis en place sur notre plateforme logistique française.

CONSOMMATION DE PAPIER en kg (filiales pertinentes Groupe)	2018	2019	2020	2021	2022
DELTA PLUS APT	3 193	3 113	3 193	3 577	2 730
Ratio kg/pers	20	18	18	20	15
DELTA PLUS SYSTEMS	/	/	/	1 288	641
Ratio kg/pers				16	7
DELTA PLUS CHINE	2 790	2 767	2 529	2 194	2 500
Ratio à déterminer					
DELTA PLUS INDE	/	/	/	421	342
Ratio à déterminer					
DELTA PLUS POLOGNE	/	/	/	850	863
Ratio kg/pers				21	20
TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE	/	/	/	8 330	7 076

Les KPIs

Face au contexte international qui règne en 2022, la recherche de performance s'est inévitablement axée sur la consommation d'électricité, priorité définie notamment par certains gouvernements.

Périmètre Apt :

RATIOS DE CONSOMMATION DES RESSOURCES FRANCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ÉLECTRICITÉ							
Ratio kWh/m ² /mois	3,9	3,0	2,7	2,7	2,5	2,6	2,4
EAU DE VILLE							
Ratio m ³ par personne		6,6	7,0	4,6	4,9	4,4	6,4
EAU DE RIVIÈRE							
Consommation en m ³		2 587	2 737	3 582	2 626	2 446	3 040
PAPIER : GESTION DES IMPRESSIONS							
Impressions papiers par personne (kg)		23	20	18	18	20	15
PAPIER : DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS							
Réduction de la consommation Appro vs 2019					-82 %	-88 %	-92 %
Réduction de la consommation Contrôle Qualité après démat.							-40 %

- En ce qui concerne notre consommation d'électricité, nous avons fixé notre objectif 2022 à 2,6 kWh/ m²/mois ; objectif atteint avec un ratio de 2,36 kWh/ m²/mois, ce qui nous permet également d'atteindre l'objectif de réduction de 2040, à savoir une réduction de 50 % de notre consommation par rapport à notre année de référence 2012 ;
- L'objectif 2022 de consommation d'eau de ville était de 4,6 m³ par personne ; l'objectif n'a pas été atteint suite à une fuite importante ;
- Concernant notre consommation de papier, la dématérialisation des processus a porté ses fruits, puisque nous avons réduit notre consommation de papier de manière significative : 15 kg de papier par personne versus 20 kg en 2021.

Périmètre usines et plateformes logistiques majeures :

CONSOMMATION GROUPE	2018	2019	2020	2021	2022
ÉLECTRICITÉ (MWh)	6 156	6 616	5 954	7 373	6 990
Part liée à la production	76 %	76 %	74 %	77 %	78 %
EAU (m³)	37 215	36 834	38 737	31 719	33 935
Part liée à la production				18 %	19 %
PAPIER (kg)	/	/	/	8 330	7 076
GAZ (MWh)				886	928
MWh D'ÉNERGIE (électricité + gaz)				8 258	7 918

Nos consommations de gaz sont suivies et maîtrisées sur chacun des sites, mais celles-ci sont considérées non critiques, c'est pourquoi, nous souhaitons le prendre en considération à des fins de reporting sur notre consommation globale d'énergie

sur le périmètre concerné. Toutefois, nous avons enregistré une augmentation en 2022 sur notre site DELTA PLUS SYSTEMS, dû à une régularisation post-covid, période durant laquelle les estimations ont perduré durant 2 ans.



Cette année 2022 nous a permis de consolider les données de nos consommations de ressources principales au périmètre de nos usines et plateformes logistiques majeures, d'entamer une réflexion sur les actions à mener pour réduire nos consommations, en vue de les déployer au cours des prochaines années.

Conclusion : Objectifs et plan d'action

Au périmètre de notre site d'Apt, nous souhaitons maintenir notre consommation d'électricité à 2,6 kWh/ m² sur l'année 2023, car au-delà de la volonté de nous fixer des objectifs plus ambitieux, nous souhaitons avant tout jauger l'impact de l'agrandissement de nos locaux, ainsi que la consommation d'électricité qui sera liée à ces travaux importants.

Au niveau de notre consommation d'eau, nous nous fixons un objectif de 4,3 m³ par personne, qui est notre résultat 2022 hors fuite. L'objectif de consommation d'eau de rivière est de passer sous la barre des 2500 m³ par an, car nous prévoyons en 2023, une réduction de la surface concernée. Cette

consommation fera l'objet d'une surveillance accrue en cas de survenance de nouvelles vagues de chaleur au cours de l'année 2023.

En ce qui concerne la ressource papier, nous souhaitons maintenir la consommation par personne à 15 kg par an. Suite à la mise en place de la dématérialisation du contrôle qualité à réception, le projet va être déployé en 2023 sur les plateformes principales du Groupe. Nous visons également à réduire la consommation générée par le catalogue publié tous les 2 ans, et ainsi passer à une réduction de poids global de 70 % par rapport à 2015.

Au périmètre du Groupe, suite à l'identification des ressources en 2020, à la mise en place du processus de récolte des données en 2021, à l'analyse de ces indicateurs et à la réflexion sur les plans d'action à mener en 2022 ; nous souhaitons agir et déployer les plans d'action établis afin de réduire notre impact environnemental. Les plans d'actions par site sont centralisés de manière à ce que chaque responsable local puisse les consulter et partager les bonnes pratiques avec l'ensemble des sites du périmètre.

OBJECTIFS 2023	ÉLECTRICITÉ	EAU	PAPIER	GAZ
DELTA PLUS APT	2,6 kWh/m ² /mois	4,3 m ³ /pers	15 kg/pers	4 kWh/m ² /mois
DELTA PLUS SYSTEMS	3,2 kWh/m ² /mois	3,2 m ³ /pers	7 kg/pers	4 kWh/m ² /mois
DELTA PLUS CHINE	140 kWh/K€ CA	réduction	réduction	réduction
DELTA PLUS INDE	150 kWh/K€ CA	28 m ³ /pers	réduction	réduction
DELTA PLUS POLOGNE	1,5 kWh/m ² /mois	15 m ³ /pers	10 kg/pers	3,5 kWh/m ² /mois

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est un projet ISO 14001 du site d'Apt qui rentre dans le cadre de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Ce projet est le reflet de la volonté de maîtriser et limiter les risques environnementaux liés aux déchets générés par le site d'Apt, dans un premier temps puis sur le périmètre RSE.

Ce projet consiste à inventorier les types de déchets générés par les principaux sites industriels de DELTA PLUS dits sites pertinents, pour les réduire et/ou les recycler au maximum dans une filière agréée en assurant leur traçabilité.

L'objectif en 2023 est de recycler plus de 80 % de nos déchets et limiter le rejet de nos déchets majeurs sur la totalité du périmètre.

La définition des sites pertinents du Groupe est faite dans le paragraphe consacré à la Maîtrise des Ressources.

Les risques identifiés que nous avons souhaité couvrir sont les risques environnementaux de pollution des sols, de l'air et de l'eau et l'appauvrissement de matières par des consommations mal contrôlées

mais également le risque financier de sanctions en cas de rejets sauvages.

Les conséquences de ces facteurs de risques sont à prendre en compte :

- La pollution des sols provoque une réaction en chaîne. En effet, cette dernière altère la biodiversité des sols, réduit la matière organique du sol et la capacité des sols à agir comme un filtre. Le sol étant un milieu de l'environnement en lien étroit avec l'eau et l'air, cela provoque un déséquilibre des éléments nutritifs présents dans les sols en contaminant les eaux souterraines et l'eau stockée dans les sols ainsi que le développement de poussières et de vapeurs émises par les sols pollués. Pour la population, les voies d'exposition sont par l'ingestion ou par l'inhalation et peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la santé ;
- Un sol dont le taux de matière organique est trop bas s'appauvrit. C'est ce que nous appelons l'appauvrissement de matières. Ceci entraîne une perte de fertilité de la terre, une modification de sa structure et de sa porosité. Ainsi, le sol a une plus grande vulnérabilité à l'érosion et perd son rôle de filtre à effluents et polluants ;

- Un abandon ou un dépôt de déchets sauvages par une entreprise peut également avoir des conséquences financières et judiciaires, puisque ce type d'infraction est passible de deux ans d'emprisonnement et/ou 75 000 Euros d'amende, selon l'article L. 541-46 du Code de l'environnement.

Les opportunités saisies face à l'ensemble de ces risques concernent les différents types de déchets recyclés et donc les partenariats qui ont été mis en place, en conséquence. La gestion des déchets passe également par de la communication interne pour sensibiliser chaque personne et veiller au bon respect du tri des déchets.

LA POLITIQUE : Maîtriser les quantités, les types et les filières de recyclage de déchets des sites pertinents du Groupe (usines et sites logistiques de taille significative) pour obtenir une cartographie complète des déchets sur ce périmètre, limiter la génération de déchets et favoriser les filières de recyclage.

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé sur le périmètre France grâce à un groupe de travail français. Nous nous sommes appuyés sur les méthodes de la certification ISO 14001 française pour mener ce projet à l'échelle mondiale.

Le déploiement vers le reste du Groupe passe en premier lieu par les filiales qui sont déjà ISO 14001 pour un déploiement vers les autres sites pertinents par la suite. Une analyse d'impact environnemental doit être réalisée sur les différents sites pour mettre en place les solutions les plus adaptées. Un groupe de travail, avec des interlocuteurs sur les sites concernés, veillera à ce que nous restions en conformité avec les résultats attendus.

Les KPI en vigueur sur le site français sont progressivement étendus au reste du Groupe, sur les mêmes matières ou sur d'autres si besoin, le but étant d'avoir des KPI similaires dans les filiales mais adaptés à chacune d'entre elles.

Le pilotage est à ce jour au périmètre de la France, fait par une équipe de travail composée de la responsable de production Froment (en chef de projet) et du responsable opérationnel de la plateforme France. Cette mixité dans les fonctions des différentes personnes de l'équipe permet de faciliter la gestion des déchets sur l'ensemble du site d'Apt.

Les Actions Concrètes

- Mise à jour de la sensibilisation « Trions ensemble » créée en 2021

Pour limiter tous les écarts de tri et pour impliquer tous les collaborateurs de DELTA PLUS sur le

site d'Apt, une sensibilisation « Trions ensemble » a été créée et diffusée en collaboration avec la chef de projet « Maîtrise des ressources » en 2021 et est mise à jour annuellement. Concernant l'entrepôt logistique, la partie de la sensibilisation les concernant a été imprimée pour affichage sur leur tableau de bord, de sorte à ce que le personnel n'ayant accès à un ordinateur puisse la consulter.

- Sensibilisation personnalisée

Suite à plusieurs dérives, sur le site d'Apt, une sensibilisation personnalisée a été faite à chaque famille de produits pour indiquer la destination de leurs propres déchets.

- Audit des bennes

Sur l'usine Froment, un audit hebdomadaire est fait sur la conformité des différentes bennes de déchets. En cas de dérive, un rappel est fait au cours de la réunion de production hebdomadaire.

Sur l'entrepôt logistique d'Apt, un audit zoom a été effectué sur la conformité des bennes de déchets. Le magasinier de Froment, étant chargé de rapatrier toutes les semaines les bennes de la logistique chez Froment, contrôle leur conformité.

- Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques pour le Téléthon

Grâce au partage des bonnes pratiques du site DELTA PLUS SYSTEMS, le site d'Apt a fait collecter 753 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) par Ecologic en partenariat avec le Téléthon. Pour 100 kg de DEEE, 25 € sont versés au Téléthon.

- Évolution du périmètre

Tous les sites ayant pour objectif d'entrer dans le processus de gestion des déchets à fin 2023, c'est-à-dire, DELTA PLUS Chine, DELTA PLUS SYSTEMS, DELTA PLUS Pologne, DELTA PLUS Inde ont commencé à être intégrés en 2022 dans ce projet.

- DELTA PLUS SYSTEMS, site le plus avancé après Apt, a perfectionné son registre des déchets de manière à faciliter son pilotage dans le cadre de ce projet, a mis en place un plan d'actions concrètes, a optimisé le volume des bennes (engendrant un gain de 480 €/mois), contrôle les bennes de son site de façon hebdomadaire, a créé une sensibilisation, est entré en contact avec Ecologic (en partenariat avec le Téléthon) pour la collecte des DEEE et suit son taux de recyclage de manière trimestrielle ;
- DELTA PLUS Pologne, a créé son propre registre des déchets, a mis en place un partenariat avec son fournisseur de films transparents pour la récupération des mandrins, a créé un atelier de réparation de palettes en cas de sous charge



de ses équipes de sorte à restaurer les palettes plutôt que de les jeter, a amélioré le rejet de ses déchets résiduels en revalorisant désormais les cartons et réutilise les films plastiques pour caler ses colis plutôt que de les jeter ;

- DELTA PLUS Chine, recycle le plastique en interne (broyé en particules mélangées ensuite pour les pièces plastiques dont les performances mécaniques importent peu), a optimisé les contenants de PU passant de petits barils au profit de grosses cuves et suit son taux de recyclage de manière trimestrielle ;
- DELTA PLUS Inde, une première prise de contact a été effectuée, l'Inde a une procédure sur la gestion des déchets, suit les quantités collectées trimestriellement et réutilise en interne une partie des déchets en polyuréthane.

Les Indicateurs d'État

Le périmètre visé à horizon 2023 est défini par les sites qui représentent les gros enjeux de flux logistique et qui peuvent être couverts d'ici 2023. Il s'agit des sites chinois, indiens, polonais et français.

Les indicateurs d'état de ce projet sont les tonnages de déchets rejetés sur l'année par type.

Tonnage de déchets rejetés sur le site d'Apt

Les déchets rejetés en 2022 ont diminué de 21,93 tonnes par rapport à 2021.

2021 était une année exceptionnelle du fait du tri des archives sur plusieurs années, du tri de la mezzanine de l'entrepôt logistique engendrant un total de 8,3 tonnes de déchets métalliques contre une moyenne de 2 tonnes les autres années, de l'avarie sur les textiles de 11,68 tonnes et des produits défectueux générant 7,98 tonnes de déchets résiduels.

Les eaux hydrocarburées ne sont collectées que tous les 2 ans, il y a donc 8,46 tonnes de déchets recyclés en plus en 2022 par rapport à 2021 sur les eaux hydrocarburées.

DÉCHETS REJETÉS PAR TYPE	2018 (*)	2019	2020	2021	2022	ÉCART vs 2021
DÉCHETS REJETÉS (en tonnes)						
Tonnes de cartons et plastiques mous	53,00	33,30	24,68	29,30	28,4	-0,90
Tonnes de déchets 3 flux				3,86	7,14	3,28
Tonnes d'archives				13,05		-13,05
DEEE					0,75	0,75
Tonnes de déchets métalliques	2,50	3,10	1,26	8,30	1,34	-6,96
Tonnes de déchets chimiques	0,08	0,53	0,14	0,29	0,16	-0,13
Tonnes de déchets textiles				1,20	1,00	-0,20
Tonnes de déchets textiles W29/ DEPI REPI				11,68	7,35	-4,33
Masques jetables				0,12	0,03	-0,08
Capsules nespresso Aluminium				0,03	0,02	-0,01
Capsules nespresso Marc de café				0,70	0,42	-0,28
Eaux hydrocarburées	13,80		15,80		8,46	8,46
Tonnes de cartouches d'impression recyclées	0,02	0,02	0,03	0,02	0,04	0,02
TOTAL DÉCHETS RECYCLÉS	55,6	37,0	26,1	67,7	55,1	-12,59
Tonnes de DR (anciennement [2021] DIB)	23,00	14,49	8,04	4,06	2,70	-1,36
Tonnes de W29 (DR)				7,98		-7,98
TOTAL DÉCHETS NON RECYCLÉS	23,0	14,5	8,0	12,0	2,7	-9,34
TOTAL	78,6	51,4	34,2	79,7	57,8	-21,93
TAUX DE RECYCLAGE						
Pourcentage des déchets recyclés	70,74 %	71,83 %	76,46 %	84,90 %	95,33 %	10,43 %
Objectif annuel >		75 %	75 %	77 %	84 %	

(*) Les chiffres de 2018 ne sont que des estimations car nous n'avions pas de retours quantifiés de la part de la Société avec laquelle nous travaillions à l'époque.

La connaissance exacte des déchets n'a pu être mise en place qu'avec la collaboration de nouveaux prestataires et le tri par filière. C'est la raison pour laquelle l'écart entre 2018 et 2019 est estimatif.

Tonnage de déchets rejetés sur le périmètre

À fin 2022, tous les sites du périmètre ont commencé leur intégration.

Les sites les plus avancés sur le projet sont DELTA PLUS Apt, DELTA PLUS SYSTEMS et DELTA PLUS Chine.

Quant à DELTA PLUS Pologne, le tonnage de déchets rejetés n'est pas complet. En effet, les 4 premiers mois de l'année 2022, les déchets résiduels n'étaient pas pesés et étaient relevés en litre (volume de la benne qui est identique entre chaque collecte), ces 4 mois n'apparaissent donc pas dans le tonnage final. Aussi, ce n'est qu'en octobre que les déchets cartonnés ont été séparés des déchets résiduels, ceci expliquant un tonnage total recyclé de 1 tonne. DELTA PLUS Inde a commencé son intégration que fin 2022, la consolidation aura donc lieu sur le périmètre global qu'en 2023.

DÉCHETS REJETÉS PAR TYPE	2022				
DÉCHETS REJETÉS (en tonnes)	DELTA PLUS APT	DELTA PLUS SYSTEMS	DELTA PLUS CHINE	DELTA PLUS POLOGNE	TOTAL
Cartons tonnes	26,98	7,97	41,00	0,95	76,90
Plastique tonnes	1,42	0,63	51,70	0,00	53,75
4 Flux	7,14	0,00	0,00	0,00	7,14
Papiers	0,00	0,28	0,00	0,00	0,28
DEEE	0,75	0,00	0,00	0,00	0,75
Déchets métalliques	1,34	11,58	31,60	0,00	44,52
Déchets Chimiques	0,16	0,00	43,20	0,00	43,36
Eaux hydrocarburées	8,46	0,00	0,00	0,00	8,46
Masques jetables	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
Capsules nespresso Aluminium	0,02	0,00	0,00	0,00	0,02
Capsules nespresso Marc de café	0,42	0,00	0,00	0,00	0,42
Cartouches et toner	0,04	0,00	0,00	0,00	0,04
Déchets textiles	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Déchets textiles W29/DEPI REPI	7,35	0,00	0,00	0,00	7,35
Charbon	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Polyurethane	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile	0,00	0,00	2,90	0,00	2,90
Bois	0,00	13,84	66,20	0,00	80,04
TOTAL RECYCLÉ	55,11	34,30	237,60	0,95	327,96
Déchets résiduels	2,70	21,35	192,30	1,46	217,81
Déchets chimiques	0,00	0,00	13,50	0,00	13,50
Cuir	0,00	0,00	13,80	0,00	13,80
Textiles	0,00	0,00	96,10	0,00	96,10
TOTAL NON RECYCLÉ	2,70	21,35	315,70	1,46	341,21
TOTAL DÉCHETS	57,81	55,65	553,30	2,41	669,17
TAUX DE RECYCLAGE					
Part recyclée	95 %	62 %	43 %	39 %	49 %

Objectif 2023 > 80 %



Les KPIs

Les chiffres de 2018 étant estimatifs, les KPI n'ont été construits que sur les chiffres 2019.

l) Le taux de recyclage de nos déchets : KPI N°1 périmètre Apt & périmètre total

C'est le pourcentage de déchets que nous trions pour nous assurer qu'ils soient recyclés ou revalorisés.

Taux de recyclage sur le site d'Apt

TAUX DE RECYCLAGE	2019	2020	2021	2022
Tonnage total de déchets rejetés	51,4	34,2	79,7	57,8
Tonnage total de déchets recyclés	37,0	26,1	67,7	55,1
KPI N° 1				
% de déchets recyclés	71,8 %	76,5 %	84,9 %	95,3 %
Objectif de % de déchets recyclés	75,0 %	75,0 %	77,0 %	84,0 %

Pour rappel, nous avons atteint 71,8 % en 2019, ce qui était en deçà de notre objectif de 75 % ce qui était expliqué en partie par le 1^{er} trimestre 2019 sur lequel la transition s'était opérée. C'est en 2020 que nous avons réussi à dépasser l'objectif initial de 75 % avec un résultat de 76,5 %.

En 2021, grâce à une sensibilisation partagée à l'ensemble de nos collaborateurs, à des formations des équipes, à un travail réalisé sur le DIB (déchets industriels banals) et à une nouvelle organisation des déchets à l'aide de nouveaux partenariats, nous avons pu atteindre un taux de recyclage de 84,9 %, ce qui est bien au-dessus de l'objectif de 77 % que

nous nous étions fixé. En effet, avant cette réorganisation, la part des déchets valorisables qui n'étaient pas valorisés et jetés dans le DIB était plutôt conséquente, environ 5 tonnes (déchets 3 flux + déchets textiles hors collecte exceptionnelle), soit 62,5 % du DIB de 2020.

En 2022, l'objectif qui était basé sur les résultats de 2021, soit 84 %, a largement été dépassé avec un taux de recyclage de 95,3 %.

Nos efforts seront poursuivis sur 2023 et nos bonnes pratiques seront partagées à l'ensemble des autres sites.

Taux de recyclage sur le périmètre

TAUX DE RECYCLAGE	2022				
	DELTA PLUS APT	DELTA PLUS SYSTEMS	DELTA PLUS CHINE	DELTA PLUS POLOGNE	TOTAL
Tonnage total de déchets rejetés	57,8	55,6	553,3	2,4	669,2
Tonnage total de déchets recyclés	55,1	34,3	237,6	1,0	328,0
KPI N° 1					
% de déchets recyclés	95 %	62 %	43 %	39 %	49 %
Objectif sur 2022	84 %				
Objectif sur 2023	95 %	70 %	60 %	50 %	80 %

Seul le site d'Apt avait un objectif sur 2022, hautement dépassé.

En assemblant toutes les données collectées par chaque site du périmètre sur 2022 (hors Inde), nous obtenons un taux de recyclage de 49 %.

Sachant que 2022 est une année d'intégration sur la quasi-totalité des sites, avec les futures actions concrètes déployées sur 2023, l'objectif de 80 % sur l'ensemble du périmètre pourrait être atteint. D'autant plus qu'une partie des déchets générés par le site de DELTA PLUS Inde est recyclée en interne.

Concernant le taux de recyclage du site de la Pologne particulièrement bas, il est à noter les bonnes pratiques de l'équipe de la Pologne : réutilisation des films plastiques pour caler les colis, réutilisation des cartons, création d'un atelier pour réparer les palettes et renvoi au fournisseur de films plastique des mandrins. Ces bonnes actions ne sont pour l'instant pas quantifiables et n'apparaissent donc pas dans le taux de recyclage.

Enfin, le site de DELTA PLUS Chine est le site ayant le plus grand impact sur le résultat du périmètre global étant donné les quantités rejetées. C'est sur le textile et le mixte que des actions vont être menées en 2023.

Concernant les objectifs pour 2023, ils sont à la hausse pour dynamiser les équipes et les challenger dans le but d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé sur le périmètre global, qui est de 80 %.

II) La quantité de cartons rejetés ou consommés pour 1 M€ de flux logistique : KPI N° 2 & 3 périmètre Apt

TAUX DE REJET OU DE RACHAT DE CARTON	2019	2020	2021	2022
Tonnage de cartons rejetés (tonnes)	32,7	23,3	27,7	27,4
Tonnage de cartons consommés (tonnes)	22,5	18,2	21,9	17,8
Flux de produits logistique en M€	45,597	50,410	52,980	52,546
KPI N° 2				
Taux carton rejeté en tonnes pour 1 M€	0,72	0,46	0,52	0,52
Objectif taux de carton rejeté pour 1 M€	0,75	0,61	0,46	0,52
KPI N° 3				
Taux carton consommé en tonnes pour 1 M€	0,49	0,36	0,41	0,34
Objectif taux de carton consommé pour 1 M€				0,41

KPI N° 2 : Nous avons réalisé en 2020, 0,46 T/M€ de flux logistique de cartons rejetés. L'action de réutilisation des cartons non endommagés a grandement contribué à cette performance.

Nous nous sommes donc basés sur l'année 2020 en nous fixant un objectif à 0,46 T/M€ de flux logistique pour 2021. Nous avons rejeté en 2021, 0,52 T/M€ de flux logistique de cartons. L'objectif n'étant pas atteint, nous l'avons baissé pour 2022 en le fixant au taux obtenu sur 2021 0,52 T/M€ de flux logistique.

En 2022, nous avons rejeté 0,52 tonne de cartons/M€ de flux logistique. Nous conserverons donc cet objectif pour l'année 2023.

KPI N° 3 : Le KPI N° 3, en 2020 et 2021, était basé sur la quantité de cartons achetés et non consommés, ce qui le rendait moins représentatif. En effet,

en 2021 l'objectif n'avait pas été atteint en raison d'approvisionnements anticipés dû à des délais fournisseurs plus longs.

C'est pourquoi en 2022, nous avons transformé ce KPI en T/M€ de flux logistiques de cartons consommés, grâce à un inventaire trimestriel de la quantité de cartons.

Grâce à des inventaires de fin d'année, nous avons pu calculer sur l'année 2021 le tonnage de cartons consommés par M€ de flux logistique, ce qui nous a servi de base pour l'objectif 2022, à savoir 0,41 T/M€ de flux logistique de cartons consommés.

En 2022, nous avons consommé 0,34 tonne de cartons/M€ de flux logistique. L'objectif est largement dépassé et la mise en œuvre de la réutilisation du carton semble être efficace.

III) L'avancement du périmètre : KPI N° 4

PÉRIMÈTRE	2019	2020	2021	2022
KPI N° 4				
Pourcentage d'intégration/périmètre 2023*	25,83 %	34,83 %	40,10 %	78,11 %
Objectif 100 % horizon 2023				

* Périmètre 2023 = Chine, Inde, Pologne, Systems, Apt.

Périmètre dont tous les sites ont commencé leur intégration sur 2022 et périmètre qui a atteint 78,11 % en suivant la méthode de calcul suivante qui prend en compte l'état d'avancement de chaque site :

- 0 % × CA = Aucune prise de contact avec le site.
- 20 % × CA = Prise de contact avec le site + collecte des données.
- 40 % × CA = Inventaire des données + identification des déchets majeurs.
- 60 % × CA = Intégration des données dans les indicateurs.
- 80 % × CA = Mise en place d'actions concrètes pour réduire ou limiter les rejets.
- 100 % × CA = Intégration finalisée, suivi des indicateurs et mise en place d'actions en cas de dérive.



	T1	T2	T3	T4	T5
CHINE	0 %	60 %	60 %	60 %	60 %
INDE	0 %	0 %	20 %	40 %	40 %
APT	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
DELTA PLUS SYSTEMS	40 %	80 %	80 %	80 %	80 %
POLOGNE	40 %	40 %	60 %	80 %	80 %

Conclusion : objectifs et plan d'actions

L'objectif en 2023 sera de maintenir les ratios de 0,52 T/M€ de cartons rejetés et de 0,34 T/M€ de cartons consommés.

Un audit zoom sera réalisé afin d'observer le bon fonctionnement de l'action de réutilisation de carton et éventuellement identifier des améliorations pouvant faciliter son application.

Concernant le taux de recyclage des déchets, nous conservons l'objectif initialement fixé au départ de ce projet, à savoir une cible de 80 % de taux de recyclage. Nous allons donc déployer des plans d'actions sur l'ensemble des sites du périmètre.

IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de notre démarche environnementale, nous avons souhaité comprendre, mesurer et limiter l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre émis directement et indirectement par notre activité. Le projet Impact sur le Changement Climatique a été initié par le siège social à l'issue de l'analyse environnementale réalisée pour notre certification ISO 14001 ; puis déployé au périmètre du Groupe dans le cadre de notre démarche RSE.

Comme indiqué dans la partie consacrée à la maîtrise de ressources, le choix d'élargir le périmètre des projets environnementaux s'est porté sur nos usines et plateformes logistiques majeures : les sites de production et de logistique de la France, de la Chine, de l'Inde, de la Pologne et de DELTA PLUS SYSTEMS de par leur importance tant en termes de capacité de production, qu'en termes de capacité de stockage et de flux logistiques ; et également du fait de leur engagement et certification dans la démarche environnementale ISO 14001 en ce qui concerne la Chine et DELTA PLUS SYSTEMS.

Les risques sur le changement climatique sont essentiellement liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES). L'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère contribue à ⅓ de l'effet de serre induit par toutes les activités humaines. L'accumulation de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne un dérèglement climatique et notamment la hausse des températures à l'échelle planétaire, ce qui a des conséquences sur le niveau des océans, sur la désertification, et sur les grands équilibres écologiques. Cela peut se traduire par des phénomènes

climatiques aggravés, par l'extinction d'espèces animales et végétales, par l'appauvrissement des ressources naturelles et alimentaires, par des dangers sanitaires avec la transmission d'agents pathogènes de l'animal à l'homme, ou encore par des migrations importantes de populations.

Avec la mise en place de ce projet, nous avons pour objectif de mesurer notre bilan carbone, d'identifier nos leviers d'action et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de réduire l'impact sur le changement climatique de nos usines et plateformes logistiques majeures en amont et en aval.

LA POLITIQUE : Déployer le bilan carbone du transport (scope 3) sur les 3 plateformes les plus importantes du Groupe après la France (Pologne, Inde et Chine) et de construire celui des fabrications des usines en Chine et en Inde (scope 1 & 2).

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé grâce à la mise en place d'un groupe de travail réunissant les fonctions stratégiques concernées sur le site d'Apt. Le déploiement au périmètre du Groupe a été initié en 2020 par la désignation de correspondants RSE locaux, qui nous permettent aujourd'hui de récolter les données nécessaires, et qui nous permettront par la suite de mettre en place les plans d'action adéquats en fonction de la typologie de leurs sites respectifs.

À l'issue de l'analyse environnementale, 3 types de flux majeurs ont été identifiés, et c'est de cette manière que nous avons segmenté notre approche du scope 3 :

- L'import, qui concerne les flux de marchandises au départ du site de production ou du fournisseur, jusqu'à leur livraison sur la plateforme logistique ;
- La distribution ou l'export, qui concerne les flux de produits au départ de la plateforme logistique, à destination d'une autre plateforme de distribution pour livraison chez nos distributeurs ;
- Les voyages et déplacements, qui concernent les trajets domicile-travail du personnel, ainsi que les déplacements professionnels.

La Responsable Qualité Environnement est en charge du pilotage et de l'animation du projet, et est accompagnée de 7 collaborateurs référents :

- Le Responsable Logistique Europe : en charge de la collecte et de l'analyse des données de la distribution : route et aérien au départ de la plateforme d'Apt ;
- La Chargée d'Études Supply Chain : en charge de la collecte et de l'analyse des données import, c'est-à-dire, de l'approvisionnement maritime, routier, aérien et ferroviaire à destination de la plateforme d'Apt ;
- L'Assistante Achat : en charge de la collecte et de l'analyse des données de voyages et déplacements selon les moyens de transport ferroviaire, routier et aérien du personnel du site d'Apt ;
- La Responsable de Production Froment : en charge de la collecte des données import, c'est-à-dire l'approvisionnement des composants et la distribution dans le cadre de la révision des appareils par le SAV de notre usine antichute Froment ;
- Enfin, nos 3 correspondants RSE locaux : sur la plateforme logistique de la Pologne, sur notre site de production DELTA PLUS SYSTEMS, et sur notre site de production et de logistique en Inde. Ils sont tous les 3 chargés de la collecte et de l'analyse des données CO₂ de leur périmètre.

Pour définir les sources d'émissions à prendre en compte dans le bilan carbone, nous nous sommes appuyés sur les normes internationales qui segmentent le bilan en 3 catégories d'émissions appelées « scope ».

Le scope 1 regroupe les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) directement liées à la fabrication du produit.

Le scope 2 regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie de la fabrication du produit.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions de GES liées aux autres étapes du cycle de vie du produit (fabrication des matières premières, approvisionnement, transport, utilisation et fin de vie) ou autres processus de l'entreprise.

Les KPI en vigueur sur le site français s'étendent progressivement au reste du Groupe, le but étant d'avoir des indicateurs similaires dans les filiales, avec des objectifs et des spécificités adaptés à chacune d'entre elles.

Les résultats sont animés au fil de l'eau auprès de nos partenaires et partagés lors des comités de pilotage Qualité, Environnement et RSE en interne.

Les Actions Concrètes

- Suite à l'acquisition d'un logiciel de bilan carbone fin 2021, nous avons pu pour la première fois, réaliser un bilan carbone complet au périmètre de notre site d'Apt, celui-ci a été réalisé sur l'année 2021, de manière à appréhender l'outil avant un déploiement au niveau du Groupe.
- La réalisation du bilan carbone de notre site d'Apt, nous a permis de mettre en place une procédure de récolte des données ainsi qu'un mode-opératoire, que nous avons partagé à tous nos interlocuteurs RSE, afin qu'ils puissent s'approprier ce nouvel outil.

Les Indicateurs d'État

Avant de publier notre bilan carbone complet, nous avons souhaité reconduire nos indicateurs sur l'organisation historiquement en place ; et souhaitons publier notre Bilan Carbone certifié sur l'exercice 2023.

En 2022, le périmètre reste le site d'Apt, sur le scope 3 : transports de marchandises et de personnes.

Dans le cadre du projet nous avons déterminé les émissions de CO₂ selon la méthode suivante :

Le suivi des poids transportés, des kilomètres parcourus, en fonction des moyens de transport utilisés et de l'équivalent CO₂ émis lors de ces transports. Nous avons donc mesuré le flux de marchandises achetées, le flux de marchandises distribuées et les déplacements professionnels et trajets domicile-travail du personnel sur une année glissante du 4^e trimestre de l'année N-1 au 3^e trimestre de l'année N.





L'import et la distribution au périmètre de notre plateforme logistique française :

ÉMISSIONS CO ₂ POUR LES MARCHANDISÉS FRANCE	2018*	2019	2020	2021	2022
IMPORT (en tonnes de CO₂)	943	1 451	1 270	1 345	1 226
Aérien	39	73	202	24	95
Maritime	841	1 284	971	1 188	1 132
Ferroviaire	0	0	0	0	0
Route	63	94	97	133	115
EXPORT (en tonnes de eq CO₂)	570	778	892	982	955
Traction	129	166	183	191	120
Aérien	29	47	53	47	65
Route	412	565	656	744	770
Total tonnes de eq CO₂ des marchandises	1 513	2 229	2 162	2 327	2 181
Valeur des marchandises (flux en K€) réceptionnée	32 902	44 716	48 034	51 841	52 142
Ratio eq CO₂ : flux (tonnes par K€)	0,046	0,050	0,045	0,045	0,042

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Sur le flux import, les émissions ont légèrement baissé par rapport à l'année 2021. Nous constatons un retour à la normale sur les importations aériennes, qui avaient fortement augmenté en 2020 pour approvisionner les masques pour lutter contre la Covid-19. Les flux maritimes sont stables, en ligne avec la reprise de l'activité économique. Quant aux émissions liées au flux routier, nous observons une tendance qui va se confirmer sur le long terme, du fait des flux logistiques réalisés depuis le site de fabrication de bottes acquis en 2020 en Italie ;
- Sur le flux export, les émissions sont stables, ce qui est cohérent avec la reprise de l'activité et l'intégration de l'activité bottes ;
- Au total, la quantité de eq CO₂ générée par notre activité a diminué de 6 % en 2022, et le ratio tonnes de eq CO₂ émises pour 1 K€ a légèrement diminué à 0,042 tonne par K€.

L'import et la distribution au périmètre de notre plateforme logistique polonaise :

En ce qui concerne notre plateforme logistique en Pologne, elle enregistre un ratio de tonnes de eq CO₂ par K€ de flux logistique de 0,041 T/K€. Ce résultat

est en cohérence avec les résultats de la plateforme française.

ÉMISSIONS CO ₂ POUR LES MARCHANDISÉS POLOGNE	2020*	2021	2022
IMPORT (en tonnes de CO₂)	421	608	522
Aérien	6	0,07	5
Maritime	285	498	463
Ferroviaire	1	1	0
Route	129	110	54
EXPORT (en tonnes de CO₂)	123	173	155
Traction	0	0	0
Aérien	0	0	0
Route	123	173	155
Total tonnes de CO₂ des marchandises	545	781	677
Valeur des marchandises (flux en K€) réceptionnée	11 109	16 336	16 340
Ratio CO₂ : flux (tonnes par K€)	0,049	0,048	0,041

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

Les voyages et déplacements du personnel rattaché au site d'Apt :

ÉMISSIONS CO₂ POUR LES DÉPLACEMENTS FRANCE	2018 (*)	2019	2020*	2021	2022
Voyages & déplacements en tonnes de eq CO₂	554	881	717	652	883
Véhicule	356	508	513	439	463
Déplacements avion et train	198	373	204	213	420
PART DU DÉPLACEMENT FERROVIÈRE (vs AÉRIEN)	2018 (*)	2019	2020*	2021	2022
Nombre de transactions en aérien	419	602	427	428	618
Nombre de transactions ferroviaires	278	651	329	337	659
Nombre total de transactions	697	1 253	756	765	1 277
% ferroviaire	40 %	52 %	43,5 %	44,1 %	51,6 %
Progression de la part ferroviaire		+ 12 %	-8 %	+ 1 %	7,5 %
Ratio eq CO₂ : flux (tonnes par déplacement)	0,28	0,30	0,27	0,28	0,3

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

Les tonnes de eq CO₂ générées par les déplacements professionnels et par les trajets domicile-travail ont augmenté de manière significative ; cela s'explique par la fin des restrictions de déplacements lors de la crise sanitaire sur la totalité de

l'année 2022, qui affiche un résultat cohérent avec l'année 2019.

Nous notons également que la part de déplacements ferroviaires a nettement augmenté en 2022 avec +7,5 %.

La massification des achats :

Pour l'acheminement de nos importations, nous optimisons le remplissage de nos containers, en privilégiant l'utilisation de containers maritimes de grande capacité (40' ou 45'HC).

Au périmètre de la France :

MASSIFICATION DES ACHATS – FRANCE	2018 (*)	2019	2020 (*)	2021	2022
Volume container 40' HC MER	15 520	16 881	12 564	19 037	18 467
Progression		9 %	-26 %	52 %	-3 %
Volume container 45' MER	1 314	2 290	1 187	1 139	208
Progression		74%	-48%	-4%	-82 %
VOLUME TOTAL IMPORTE EN FRANCE	28 596	30 298	24 046	29 841	27 530
Volume containers 40' HC + 45'	16 834	19 171	13 751	20 176	18 675
% containers 40' HC + 45'	59 %	63 %	57 %	68 %	68 %
Progression		4 %	-6 %	10 %	0 %

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

En 2022, le volume importé a légèrement diminué par rapport à 2021. Notre indicateur de massification des achats est resté stable par rapport à l'année précédente, et constatons que l'objectif fixé à 70 % n'a pas été atteint. Ceci s'explique par la situation du transport maritime en 2022, qui

ne nous a pas permis de maîtriser le choix de nos containers. Par manque de disponibilité de container de manière générale, nous avons subi l'état du marché et avons opté pour les containers à disposition indépendamment de leur capacité de volume.



Au périmètre de la Pologne :

La Pologne fonctionne différemment, elle s'approvisionne en majorité sur les plateformes chinoises et indiennes où le stock est disponible et permet des envois groupés. Pour cette raison, cette plateforme enregistre un résultat supérieur à la plateforme française, mais n'a pas pu atteindre l'objectif de 85 %.

MASSIFICATION DES ACHATS – POLOGNE	2020*	2021	2022
Volume container 40' HC MER	4 461	6 394	7 123
Progression	NS	43 %	11 %
Volume container 45' MER	0	0	0
Progression	NS	NS	NS
VOLUME IMPORTE EN POLOGNE	6 171	7 652	8 612
Volume containers 40' HC + 45'	4 461	6 394	7 123
% containers 40' HC + 45'	72 %	84 %	83 %
Progression	NS	11 %	-1 %

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

Les KPIs

Au périmètre de la France :

ÉMISSIONS CO ₂ POUR LES MARCHANDISES FRANCE	2018 (*)	2019	2020 (*)	2021	2022
Total tonnes de CO ₂ des MARCHANDISES	1 513	2 229	2 162	2 327	2 181
VALEUR DES MARCHANDISES (FLUX EN K€)	32 902	44 716	48 034	51 841	52 142
RATIO CO₂ : FLUX (TONNES PAR K€)	0,046	0,050	0,045	0,045	0,042
MASSIFICATION DES ACHATS – FRANCE	2018 *	2019	2020	2021	2022
VOLUME TOTAL IMPORTE EN FRANCE	28 596	30 298	24 046	29 841	27 530
Volume containers 40' HC + 45'	16 834	19 171	13 751	20 176	18 675
% containers 40' HC + 45'	59%	63%	57%	68%	68%
Progression		4%	-6%	10%	0%
ÉMISSIONS CO ₂ POUR LES DÉPLACEMENTS FRANCE	2018 *	2019	2020	2021	2022
Déplacements avion et train	198	373	204	213	420
Nombre total de transactions	697	1253	756	765	1 277
RATIO CO₂ : FLUX (TONNES PAR DÉPLACEMENT)	0,28	0,30	0,27	0,28	0,3

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Notre objectif est de maintenir nos ratios de eq CO₂ sous la barre des 0,045 T/K€, objectif atteint en 2022 avec 0,042 T eq CO₂/K€.
- En ce qui concerne la massification des achats, nous avons fixé un objectif 2022 à 70 %, objectif non atteint avec 68 % d'importations par container de grande capacité, dû au contexte international touchant le transport en 2022.
- Concernant les émissions de eq CO₂ générées par les déplacements professionnels, il est à l'objectif avec 0,3 T par déplacement.

Au périmètre de la Pologne :

ÉMISSIONS eq CO ₂ POUR LES MARCHANDISES POLOGNE	2020*	2021	2022
Total tonnes de CO ₂ des MARCHANDISES	545	781	677
Valeur des marchandises (flux en K€)	11 109	16 336	16 340
Ratio CO₂ : flux (tonnes par K€)	0,049	0,048	0,041
MASSIFICATION DES ACHATS – POLOGNE	2020*	2021	2022
Volume total importe en France	6171	7652	8 612
Volume containers 40' HC + 45' HC	4461	6394	7 123
% containers 40' HC + 45' HC	72 %	84 %	83 %
Progression	NS	11 %	-1 %
ÉMISSIONS eq CO ₂ POUR LES DÉPLACEMENTS POLOGNE	2020	2021*	2022
Déplacements avion et train		15	54
Nombre total de transactions		20	22
Ratio CO₂ : flux (tonnes par déplacement)		0,75	2,45

* Sur les 3 premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4^e trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Notre objectif est de maintenir nos ratios de eq CO₂ sous la barre des 0,045 T/K€, objectif atteint en 2022 avec 0,041 T eq CO₂/K€ ;
- En ce qui concerne la massification des achats, l'objectif de 85 % n'a pas été atteint dû au contexte international touchant le transport en 2022 ;
- Concernant les déplacements professionnels, ils sont très limités et réalisés en transport aérien, ce qui explique le ratio élevé de tonnes par déplacement.

Conclusion : objectifs et plans d'action

Face aux résultats 2022, les objectifs 2023 ont été revus comme suit :

- Au vu de la stabilisation de notre ratio de tonnes de eq CO₂ par K€ de flux logistique, nous souhaitons reconduire notre objectif à 0,045 T/K€ pour les plateformes France et également pour la Pologne ;
- Garder pour cible de massification des conteneurs grande capacité 70 % pour la France et 85 % pour la Pologne ;
- Maintenir notre ratio de tonnes de eq CO₂ par déplacement autour des 0,3 T/déplacement pour la France ;
- Réaliser le Bilan Carbone complet et certifié de la France sur l'exercice 2023 à l'aide de notre logiciel Aktio ;
- Déployer le Bilan Carbone grâce à notre outil Aktio sur les sites de notre plateforme logistique polonaise, de DELTA PLUS SYSTEMS et sur notre site de production italien MASPICA.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUITS

Dans le cadre de sa démarche de certification ISO 14001 pour le site d'Apt, le comité de pilotage environnement a lancé fin 2018 un nouveau groupe de travail, axé sur la réflexion de l'impact environnemental du cycle de vie des produits.

Pour ce projet, le périmètre ISO 14001, est relatif à l'offre globale de produits DELTA PLUS, distribuée dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Le projet consiste à améliorer l'impact environnemental des produits du catalogue DELTA PLUS en travaillant davantage l'éco-conception.

Les risques sont multiples à toutes les étapes du cycle de vie produit :

Risques écologiques :

- L'épuisement des matières fossiles directement ou indirectement via les besoins en eau ou énergie pour leur extraction, ou encore pour leur transformation ;
- L'accumulation des déchets, leur non traitement, et cela passe par 5 étapes :
 - 1/ L'absence de matières recyclées ne permet pas d'avoir une gestion des déchets proactive, et ne permet donc pas leur abaissement.
 - 2/ L'utilisation de matières recyclées nécessite beaucoup moins d'énergie, d'eau, pour leur extraction/transformation. Leur non utilisation ne permet donc pas de réduire l'impact environnemental.



3/ Une optimisation des procédés de transformation permet de minimiser les impacts environnementaux durant la fabrication liée à la consommation d'énergie, l'impact sur la consommation des eaux bleues, les impacts des rejets éventuels sur l'eutrophisation des eaux douces.

4/ Un packaging non réutilisable ou difficilement identifiable, voire non recyclable, génère du déchet, sans avoir eu pour autant une réelle valeur ajoutée.

5/ Si le produit en fin de vie, est non démontable, avec des composants non identifiables, sa recyclabilité ne peut exister, ce qui crée du déchet non traité/traitable.

- Il en est de même quant à l'impact environnemental, et surtout au bilan carbone, dû à la logistique de ces produits, qu'il s'agisse de l'acheminement des matières premières, des composants, jusqu'au produit fini ;
- La prise en compte de la typologie des packagings utilisés est aussi un sujet important à traiter afin de pouvoir réduire au maximum les déchets générés par ces derniers, mais aussi de pouvoir les recycler/réutiliser facilement.

Risques économiques :

- La notion de proximité est devenue une nécessité, afin d'éviter toute rupture du produit en cas de divers problèmes, comme nous avons pu le constater via la fermeture des frontières lors de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Les clients portent de plus en plus leur attention sur des produits responsables. Ne pas faire d'effort, serait se couper d'une partie de nos clients, à court et moyen terme.

Différentes opportunités s'offrent à DELTA PLUS du fait de cette action :

- L'élan créé depuis quelques années par l'éco-conception, permet d'obtenir plus d'informations et de possibilités auprès de nos fournisseurs tant en matière première, en procédé de transformation, qu'en typologie de packaging ou d'encres utilisées ;
- Un rapprochement auprès de certains de nos clients quant à une démarche d'amélioration commune notamment sur la fin du cycle de vie ;
- Une nouvelle offre plus verte, pour l'approche de nouveaux clients ;
- L'acquisition d'une image d'éco-concepteur ;
- La rationalisation du nombre de fournisseurs et de fournitures achetées (moins de packaging inutiles achetés).

LA POLITIQUE : inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco-conception lors du développement produit pour diminuer les impacts environnementaux.

Notre ambition est de transformer 15 % du Chiffre d'Affaires Groupe en produits éco-conçus, fabriqués à partir de composants recyclés ou dont les composants sont réutilisables, d'ici à fin 2023.

Le groupe de travail RSE cycle de vie produit est animé par la responsable R&D Groupe avec une équipe pluridisciplinaire composée d'un représentant de chaque famille de produits (Global Product Line Manager ou son/ses Product Managers), et une personne support pour les informations transversales (concurrence, emballages, réglementation, veille), afin de mener à bien sa mission.

Par le passé, une analyse d'impact environnemental de l'ensemble des étapes du cycle de vie produit a constitué le point de départ de la réflexion, afin de permettre d'identifier et caractériser différents paramètres. Dans cette optique, nous avons dans un premier temps sélectionné la base de données de l'ADEME, « Base Impact » en tant qu'outil central pour structurer le projet, pour assurer une réflexion neutre et indépendante sur les attendus. Face aux difficultés d'adaptation de cette base de données à notre organisation, nous avons développé un éco-score à usage interne mais il n'était pas labellisé et pouvait se voir reprocher un parti pris.

Nous avons donc entamé une étude visant à définir un éco-score labellisé ADEME avec notre partenaire La Belle Empreinte pour remplacer l'éco-score interne. Pour cela, nous avons utilisé la méthode dite analyse de cycle de vie (ACV) simplifiée qui permet de regarder l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie depuis les matières premières qui le composent jusqu'à sa fin d'usage. Cette méthode permet de collecter des données qui entreront dans le calcul d'un éco-score sur le volet Planète en fournissant plusieurs indicateurs en rapport avec l'impact du cycle de vie produit sur :

- L'air (gaz à effet de serre émis, pollution photochimique, appauvrissement couche d'ozone, particules) ;
- L'eau (eutrophisation, acidification) ;
- Les ressources de la terre (consommation d'eau, utilisation de ressources fossiles, minérales, sol).

Le pilotage en 2022 s'est orchestré avec des réunions bi-mensuelles organisées par la chef de projet, où les membres du Groupe font état de leurs avancées dans la collecte des données permettant le calcul de l'ACV simplifiée. Après la formation des acteurs marketing, nous avons rapidement élargi le groupe de travail aux fonctions permettant de récolter les données les plus détaillées possibles et acteur dans la communication externe sur ce sujet :

- Responsable d'atelier de production capable de fournir les informations de ratio de pertes et consommation d'énergie lors de la fabrication du produit ;
- Chargée d'Études Supply Chain pour collecter les informations liées au transport ;
- Acheteur en lien avec les fournisseurs de matières premières et composants ;
- Responsable Marketing & Communication pour identifier la communication cible sur l'indicateur eco-score.

La communication interne concernant l'évolution du projet se fait via le directeur marketing invité à chaque étape de résultats concrets et par l'intermédiaire de nos différents comités de pilotage (RSE, Qualité, Environnement) ainsi que par le site interne Qualité/Environnement/RSE.

Lors de la réunion mensuelle marketing où sont représentées toutes les gammes produits (Global Product Line protection du corps, des mains, des pieds, de la tête et antichute), un état des lieux est aussi présenté.

Les Actions Concrètes

Les objectifs 2022 fixés étaient les suivants :

- Poursuivre le recensement du pourcentage de matériaux recyclés utilisés au sein de nos usines ;
- Intégrer les nouvelles usines du Groupe pour renseigner l'indicateur ;
- Poursuivre le recensement de ce pourcentage auprès de nos fournisseurs afin de renseigner de manière plus complète cet indicateur ;
- Valider l'éco-score qui devra être utilisé pour la famille textile et chaussures pour 2023, et utiliser l'éco-score interne pour les produits issus des autres familles. L'objectif étant d'avoir un plan d'action pour chaque typologie produit dont le résultat doit être amélioré ;
- Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au « Sustainability driver » commun à toutes les familles de produits.

Poursuite du recensement du pourcentage des matériaux recyclés :

Le recensement a pu se poursuivre en 2022, avec l'intégration de données plus précises sur les familles vêtements, anti-bruit, casques et respiratoire. La famille Chaussures est également intégrée en 2022 avec la prise en compte du procédé de recyclage interne du polyol.

L'optimisation des outils d'injection plastique a permis de limiter sensiblement la production de rebuts, qui entraînent dans la part de recyclés jusque-là pour les familles casques, anti-bruit et respiratoire. Elle a donc diminué sur ces périmètres au profit d'une action de limitation des rebuts donc réduction des consommations de matières premières tout aussi vertueuse dans l'éco-conception.

Globalement, le pourcentage recyclé sur le périmètre couvert est passé de 2,5 % à 2,7 % et le périmètre couvert est passé de 189 M€ à 261 M€ en 2022.

« Intégrer les nouvelles usines du Groupe pour renseigner les indicateurs »

En ce qui concerne l'intégration de nouvelles usines dans le calcul de cet indicateur, nous sommes confrontés au problème de gestion des nomenclatures produits. En effet, la part des éléments recyclés a été collectée usine par usine avec le management local. Malgré cette difficulté, nous avons pour la première fois collecté des données sur :

1. Le périmètre Chaussures Inde ;
2. Notre usine Amérique du Nord pour les casques ;
3. En Amérique du Sud pour quelques produits fabriqués au Brésil.

« Poursuivre le recensement de ce pourcentage auprès de nos fournisseurs afin de renseigner de manière plus complète cet indicateur »

Dans le cadre du travail d'analyse du cycle de vie (ACV), nous avons pu constater que le recensement auprès des fournisseurs sera un impératif, non seulement sur le pourcentage de recyclé mais aussi sur les consommations électriques renouvelables et les ratios de perte entre autres. Nous allons désormais poursuivre cette action dans le cadre de l'analyse du cycle de vie produit avec la direction des achats qui a été fortement impliquée en 2022 dans nos travaux.



« Valider l'éco-score qui devra être utilisé pour la famille textile et chaussures pour 2023, et utiliser l'éco-score interne pour les produits issus des autres familles. L'objectif étant d'avoir un plan d'action pour chaque typologie produit dont le résultat doit être amélioré. »

L'entreprise La Belle Empreinte nous a accompagnés pour réaliser une analyse de cycle de vie (ACV) simplifiée validée par l'ADEME sur nos 5 familles de produits.

Cette ACV a l'avantage d'être validée au référentiel français ADEME pour les familles textiles (vêtements et chaussures).

Voici les paramètres analysés pour faire cette étude ACV simplifiée :

1. Matières premières et fret associé jusqu'au lieu de production interne ;
2. Composants achetés et fret associé jusqu'au lieu de production ;

FAMILLE	VÊTEMENTS	GANTS	CHAUSSURES	TÊTE	ANTI-CHUTE
Produits choisis pour le calcul ACV simplifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Pantalon • Gilet chaud • Softshell • Blouson • Parka • Ensemble de pluie 	<ul style="list-style-type: none"> • Gant enduction nitrile • Gant cuir pleine fleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussure haute cuir 	<ul style="list-style-type: none"> • Casque antibruit • Casquette • Lunette • Masque jetable 	<ul style="list-style-type: none"> • Harnais anti-chute

Des réunions ont été organisées avec chaque famille de produit pour confirmer si la démarche analyse du cycle de vie (ACV) simplifiée proposée par notre partenaire est applicable sur notre catalogue produits E.P.I.

Suite à cette étude, nous avons pu confirmer que le calcul ACV simplifié est adapté à notre entreprise car nous avons réussi à positionner nos produits en comparaison d'un produit équivalent standard et analyser les écarts. Le produit équivalent standard ressemble beaucoup à notre produit : il est fait des mêmes matières, pèse le même poids mais il est réalisé dans les pays grands producteurs de textile avec des techniques standards dont les données ACV sont extraites de la base ADEME.

Sur cet indicateur majeur sur les kg CO₂ émis sur le cycle de vie produit, nous avons analysé notre positionnement par rapport au produit standard et identifié les actions concrètes possibles pour améliorer les résultats et se rapprocher d'un produit idéal dans la mesure du possible. Voici quelques axes de progrès en éco-conception identifiés sur les 14 produits analysés que nous mettrons en œuvre dans les nouveaux développements :

- L'ennoblissement et le choix des matières premières sont les étapes du cycle de vie les plus impactantes ;

3. Procédés de transformation, ratio de pertes et énergie consommée pour fabriquer le produit (énergie consommée voire indication de part d'énergie renouvelable...);
4. Transport du lieu de production vers la plateforme de distribution France située à Apt ;
5. Type d'entretien du produit par le client (lavage, séchage...);
6. Gestion de la fin de vie (déchets, recyclage...).

En 2022, nous avons choisi 14 produits représentatifs de matériaux et procédés de fabrication de notre catalogue dans chaque famille E.P.I. pour réaliser nos premiers calculs d'ACV simplifiée. De plus, nous avons sélectionné 5 produits sur 14 au sein de la famille vêtements qui seront les premiers concernés par la loi AGECC.

- L'augmentation de la part de matière recyclée donnerait des optimisations significatives des kg CO₂ émis ;
- La teinture en masse des matières synthétiques sur les mix couleurs produit les plus importants pourrait aussi avoir un impact très positif ;
- L'optimisation du mix énergétique de l'usine avec des énergies renouvelables au-delà des baisses de consommations déjà réalisées est à considérer.

Par exemple, sur la veste, notre première étude situe le produit équivalent standard à 25,7 kg CO₂ émis quand notre produit Lulea se positionne à 22 kg de CO₂ émis. Le passage en teinture masse pourrait réduire le CO₂ émis de 5 à 11 kg et le passage en matière recyclée à 97 % pourrait faire gagner encore 2 kg de CO₂ émis.

« Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au "Sustainability" driver commun à toutes les familles de produits. »

En plus d'avoir l'obligation depuis fin 2020, de notifier dans chaque nouveau brief produit la notion d'éco-conception liée au nouveau développement, il a été décidé dans le cadre du processus innovation,

que chaque produit déclaré comme innovant devait désormais obligatoirement avoir comme driver l'éco-conception.

En complément, la création d'une équipe de spécialistes métiers R&D Matériaux Plastique et Métallique en 2022 permet d'envisager un travail sur le panel de matières aujourd'hui utilisé dans nos usines et de pouvoir proposer des matières alternatives dans le cadre des nouveaux développements produits (augmentation de la part de recyclé pour l'aluminium, mousse recyclée, plastique recyclé, utilisation de chanvre ou de bambou...)

Les Indicateurs d'État

Un état des lieux de la valorisation des matériaux utilisés pour la production de nos produits a été lancé en 2019 et poursuivi en 2022 afin de la faire vivre et évoluer, au fur et à mesure des informations recensées, en initialisant la mesure des indicateurs d'état présentés dans le tableau suivant. Le périmètre a été défini pour chacun des indicateurs à l'échelle du Groupe.

Les KPIs

TAUX DE RECYCLAGE OU DE RÉ UTILISATION DES PRODUITS À LA GAMME		CA 2019 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE (en % du CA)	CA 2020 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE (en % du CA)	CA 2021 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE (en % du CA)	CA 2022 au 26/01/2023 (en K€)	% VALEUR RECYCLÉE (en % du CA)
Périmètre de CA couvert									
Antichute	-Kits	4 582	4,0 %	3 352	6,0 %	4 051	6,0 %	6 684	6,0 %
Antichute	-Mécaniques	4 801	0,4 %	4 163	1,5 %	5 410	1,2 %	8 907	1,2 %
Antichute	-Textiles	6 054	7,0 %	4 579	10,0 %	5 761	5,1 %	9 735	5,1 %
Antichute	-Protection collective	0		13 886	21,0 %	13 585	8,2 %	23 589	7,0 %
Tête	-Casques	12 984	3,5 %	11 924	3,5 %	14 875	3,5 %	24 903	1,7 %
Tête	-Antibruit	5 600	8,0 %	5 043	8,0 %	5 437	10,3 %	7 096	1,8 %
Tête	-Lunettes	0		21 836	1,0 %	18 930	7,5 %	19 826	7,5 %
Tête	-Respiratoire	0		39 799	2,0 %	21 795	1,9 %	14 849	0,5 %
Chaussures	-Chaussures Polyol recyclé	61 896	1,0 %	59 841	6,0 %			29 181	6,0 %
Vêtement	-Modèles ouate recyclée					537	30,0 %	1 407	37,0 %
Vêtement	-Tout hors modèles avec recyclé					52 617	0,0 %	64 946	0,0 %
Gants	-Gants					46 179	0,0 %	50 147	0,0 %
Périmètre de CA couvert		95 917	2,20 %	164 423	5,50 %	189 176	2,5 %	261 270	2,7 %
Périmètre de CA non couvert									
Antichute	-E.P.I. Antichute					4 321	0 %		
Antichute	-Protection collective	21 500	0 %	13 521	0 %	26 836	0 %	27 676	0 %
Antichute	-Elingues	4 628	0 %	3 625	0 %	4 875	0 %	6 703	0 %
Tête	-Lunettes	17 942	0 %						
Tête	-Respiratoire	15 457	0 %						
Chaussures	-Chaussures					72 556	0 %	48 836	0 %
Non classé						45 209	0,0 %	74 736	0 %
Périmètre de CA non couvert		151 209	0 %	104 839	0 %	153 797	0 %	157 951	0 %
Périmètre de CA Total		247 126	0,9 %	269 262	3,4 %	342 973	1,4 %	419 221	1,7 %
PART DU PÉRIMÈTRE COUVERT EN % CA			39 %		61 %		55 %		62 %

Explications : Le périmètre CA couvert correspond au périmètre produits dans lequel le recensement des pourcentages de matières recyclées utilisées a pu être comptabilisé de façon totale ou partielle.

A contrario, le périmètre non couvert correspond au périmètre produits dans lequel le pourcentage de matériau recyclé n'est pas encore recensé.



Le périmètre couvert est passé de 55 % en 2021 à 62 % en 2022 et s'étend désormais sur **toutes les familles de produits** des activités du Groupe. Toutefois, le pourcentage global de valeur recyclée par rapport au Chiffre d'Affaires total progresse peu : il passe de 1,4 % en 2021 à 1,7 % en 2022. Le pourcentage de valeur recyclée totale est passé de 2,5 % à 2,7 % sur les gammes couvertes par le recensement 2022.

Enfin, la part des acquisitions dans le périmètre non couvert est importante en 2022 (74,7 M€) et représente un fort potentiel à intégrer dans nos recensements en 2023.

Conclusion : objectifs et plans d'action

Le résultat du pourcentage de matériaux recyclés pour 2022 est en dessous des attentes que nous nous étions fixées. Nous allons mettre en œuvre en 2023 un plan d'action afin de poursuivre l'extension du périmètre couvert mais aussi penser l'éco-conception de manière globale et pas uniquement via le pourcentage de recyclé. Le calcul analyse de cycle de vie produit (ACV) simplifiée labellisé avec la Belle Empreinte est désormais ancré dans l'organisation via les responsables Marketing et R&D. Nous poursuivons une analyse systématique pour chaque nouveau développement afin de proposer des actions répondant à la demande brief produit et nous irons plus loin dans la collecte de données :

 APPROCHE MINIMALE	 APPROCHE SIMPLE	 APPROCHE SPÉCIFIQUE
Catégorie de l'objet	Pays des étapes de fabrication	Nom et labels des fournisseurs
Poids total	Données standard transport liées au pays de fabrication	Consommations et ratios de pertes spécifiques des fournisseurs et usines de fabrication
Composition en matière et poids des composants principaux	Méthode de teinture et procédés plus précis	Mix électrique des fournisseurs et usines de fabrication
	Méthode d'entretien	Traçabilité vérifiée
	Emballages	etc.

Pour permettre d'engager les actions usines et fournisseurs en complément de l'éco-conception interne par le marketing et la R&D, nous avons lancé en décembre une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur l'analyse du cycle de vie des produits en nous appuyant sur l'outil de calcul de La Belle Empreinte et les résultats obtenus sur les familles vêtements et tête. Ceci a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs internes impactés dans la collecte des données (33 personnes). Nous aurons à l'avenir des exigences plus hautes sur le recyclé mais aussi toute l'éco-conception qui sera engagée suite aux analyses de cycle de vie des produits existants. Ce travail sera porté par les équipes marketing et R&D tout au long des projets de création de nouveaux produits, avec une contribution forte des achats pour la collecte des données fournisseurs.

Les objectifs 2023 fixés sont les suivants :

- Faire une analyse de cycle de vie et valider les choix éco-conception proposés par le marketing et la R&D pour chaque nouveau produit vendu en Europe de l'ouest ;
- Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au « Sustainability » driver commun à toutes les familles de produits ;
- Étendre le recensement du pourcentage de matériaux recyclés à de nouvelles usines ainsi que sur le périmètre des gants ;
- Entamer le recensement des matières utilisées dans les usines et proposer un catalogue de matières recyclées ou écologiquement plus vertueuses lors de développements R&D internes ;
- Conduire les actions packaging en cohérence avec les exigences de la loi AGECE.

SUSTAINABLE BUSINESS - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté des pratiques regroupe la conduite éthique des transactions d'une entreprise, grâce à sa politique anti-corruption applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, pour sécuriser ses relations avec les organismes publics, partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, concurrents, associations...

C'est dans cette démarche que nous avons créé un code de bonne conduite et de mesures anticorruption applicables à l'ensemble des salariés du Groupe DELTA PLUS.

Cela répond à la nécessité de maîtriser les risques en matière de lutte contre les fraudes et pour endiguer les risques d'évasion fiscale.

Les risques fiscaux et d'évasion fiscale étaient déjà maîtrisés grâce à notre système de reporting financier mensuel, piloté par la Direction Financière du Groupe. Ce système nous assurant de suivre, contrôler et limiter ces risques, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un outil de suivi complémentaire.

En revanche, l'adoption d'un plan adapté à la maîtrise du risque de corruption était nécessaire. Les faits de corruption pouvant entraîner à la fois :

- Un risque légal : exposition aux sanctions pénales pour la Direction ou la Société selon le degré de gravité, et aux sanctions internationales (suite au contrôle de conformité des agences internationales) ayant pour conséquence des amendes importantes, voire des pertes de marché ;
- Un risque économique : détournements, fraudes pouvant avoir pour conséquence la perte de marchés et de compétitivité (positionnement local, impossibilité d'agir sur certains marchés, pertes financières...);
- Un risque de perte de confiance, de crédibilité et de compétitivité auprès de nos clients et fournisseurs.

Il était impératif de disposer d'un code de bonne conduite reprenant l'ensemble des pratiques admises et listant les pratiques interdites, servant de guide anticorruption pour le Groupe.

LA POLITIQUE : Conduire nos activités dans le respect des règles anticorruption & éthiques.

La Direction du Groupe DELTA PLUS attend de ses Collaborateurs qu'ils adoptent un comportement responsable et respectueux des valeurs et des principes de son plan anticorruption. Ce plan repose sur le "Code de bonne conduite et mesures anticorruption" (conforme à la loi Sapin 2) et sur un dispositif de formation et d'évaluation des collaborateurs (les plus exposés au risque de corruption), mis en place sous forme de test E-Learning.

L'objectif étant de déployer ce plan au niveau du Groupe en faisant en sorte que 100 % des collaborateurs DELTA PLUS aient connaissance du plan, 100 % des populations fortement exposées au risque soient formées et que 100 % des dénonciations soient élucidées. Le plan d'action est piloté par la DRH Groupe avec la contribution de deux juristes (en droit social et en droit des affaires).

Les Actions concrètes

La dernière révision du code de bonne conduite, par le Conseil d'Administration, date de décembre 2019, le code a ensuite été communiqué à tous les collaborateurs en 2020.

En 2022, nous avons finalisé la revue de la cartographie des risques de corruption et demandé à chacun des responsables de Direction de remettre à jour, si nécessaire, la cartographie des risques existante. Les résultats de cette campagne de mise à jour ont donné lieu à une révision de la liste des postes qualifiés de « fortement exposés » au risque de corruption, et ainsi à une mise à jour des effectifs fortement exposés au risque. Nous en avons tenu compte pour adapter notre plan (informer/sensibiliser, et former).

Nous avons également intégré de nouvelles filiales dans le périmètre 2022 (ALSOLU, ERB et ARTEX). Nous les avons contactées, et informées sur le plan existant, son déploiement et sa gestion de façon à ce que ces nouvelles filiales appliquent le plan anticorruption (Affichage & remise du code de bonne conduite, signature, e-learning...).

Enfin, nous avons continué en 2022 de suivre et de veiller à la résolution de chaque alerte/dénonciation faite sur la boîte mail dédiée.

Nous avons également suivi les évolutions législatives de l'année écoulée afin de vérifier l'adéquation de notre plan anticorruption aux normes en vigueur, sans qu'il y ait eu besoin de l'adapter.

Indicateurs d'État

L'effectif du Groupe à fin 2022 était de 2 515 collaborateurs. Le code de bonne conduite et mesures anticorruption a été traduit dans 12 langues pour être accessible à tous les collaborateurs. Il a été diffusé dans toutes les filiales incluses dans le périmètre RSE.



EFFECTIF LOYAUTÉ DES PRATIQUES	2020	2021	2022
Effectif concerné par la procédure*	2 053 dont 720 entrées	2 594 dont 820 entrées	2 515 dont 821 entrées
Effectif faiblement exposé au risque	561	648	607
Effectif moyennement exposé au risque	90	112	142
Effectif fortement exposé au risque	69	60	72

* Note Méthodologique : périmètre RSE 2022 n'inclut pas MASPICA, HUNTER MANUFACTURA S.A. (Drypro), SAFETY LINK.

Les données présentées dans le tableau pour 2022 sont arrêtées au 31/12/2022.

Les chiffres 2022 présentent principalement la circularisation aux nouveaux entrants, même s'il est vérifiable que tout l'effectif Groupe a été circularisé de nouveau suite à la mise à jour du code.

Les KPI's

- Taux de Couverture de l'effectif → Objectif 100 % de l'effectif Groupe couvert par la procédure :

Les personnes s'étant vues communiquer le Code/Effectif RSE total = 100 %

Que ce soit par remise en mains propres, voie d'affichage ou contre signature, tout l'effectif du Groupe doit avoir connaissance de l'existence du code (en avoir eu communication). En 2020 (année où le code a été mis à jour), la campagne de communication a été refaite. Les années où le code demeure en vigueur, seuls les nouveaux entrants doivent être notifiés (remise en mains propres, voie d'affichage ou contre signature du code). C'est ce que nous avons fait en 2022.

L'effectivité de cette mesure est assurée par le suivi et l'archivage de la communication du plan aux collaborateurs et aux nouveaux entrants.

- Taux de Couverture de la population fortement à risque → Objectif 100 % de cet effectif a passé et réussi l'e-learning :

Les personnes ayant réussi l'E-Learning/nombre total de personnes fortement exposées = 100 %

La liste des postes fortement exposés au risque doit être régulièrement mise à jour en fonction de la cartographie des risques pour qu'elle reste adaptée. Nous surveillons que la totalité des collaborateurs à ces postes fortement exposés passent et réussissent le test E-Learning. La mise à jour de la cartographie des risques a permis une revue globale et une mise à jour des postes qualifiés de « fortement exposés » en 2022.

- Taux de Traitement et de résolution des cas → Objectif 100 % de résolution des alertes/dénonciations

Nous n'avons dénombré aucune alerte en 2022. Toute alerte doit être traitée selon la procédure mise en place (et aboutir à des sanctions) prévue par le code en vue de la résolution de 100 % des alertes notifiées sur la boîte dpgwarning@deltaplus.eu

KPI LOYAUTÉ DES PRATIQUES	2020	2021	2022
% effectif ayant connaissance du plan (basé sur nouveaux entrants)	100 %	100 %	100 %
% de la population fortement exposée ayant passé et réussi l'e-learning (basé sur les nouveaux entrants identifiées sur l'année)	100 %	100 %	100 %
% de résolution des dénonciations (dénonciation sur l'année écoulée)	N/A	N/A	N/A

Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Faire en sorte que 100 % de la population DELTA PLUS ait connaissance du plan et continuer d'assurer le suivi et l'archivage de la communication du plan aux nouveaux entrants.
- Faire en sorte que 100 % de la population fortement exposée ait passé et réussi l'e-learning, revoir l'e-learning et faire une mise à jour (nouvelle version) du test.
- Faire en sorte que 100 % des dénonciations soient traitées, et par conséquent surveiller la boîte mail dpgwarning@deltaplus.fr, et instruire, traiter et résoudre, le cas échéant, toute dénonciation.

IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHE

L'implication de nos principaux fournisseurs dans notre démarche RSE nous semble être un moyen d'étendre l'impact de celle-ci plus largement qu'au sein de DELTA PLUS. Nous avons donc choisi de travailler avec les fournisseurs que nous désignons comme « préférentiels » lors de notre évaluation annuelle. Ils représentent 37 % des achats externes du Groupe en 2022. L'ensemble des fournisseurs externes sont évalués annuellement par le service des achats pour estimer notre proximité stratégique avec eux. Nous qualifions les fournisseurs sur les critères suivants : leurs produits (produits standard/développement spécial/exclusivité R&D), la qualité de leurs outils industriels, leur politique commerciale, la qualité de la relation commerciale avec DELTA PLUS et la représentation de DELTA PLUS en Chiffre d'Affaires chez le fournisseur. Cela catégorise les fournisseurs en communs, préférentiels ou en test. Ces fournisseurs préférentiels sont des fournisseurs avec qui nous avons une proximité stratégique et un volume d'affaires conséquent, ce qui nous permet d'avoir un impact plus important.

Cette volonté vise aussi à maîtriser deux risques :

- Le risque de crédibilité et d'image de marque pour DELTA PLUS si un problème d'ordre sociétal ou environnemental arrivait à l'un de nos fournisseurs préférentiels ;
- Les risques opérationnels (sur les commandes et les stocks) en cas de blocage d'usine.

L'opportunité de cette démarche, qui a été bien reçue par nos fournisseurs préférentiels, est de les accompagner de façon à anticiper d'éventuels problèmes sociétaux ou environnementaux.

LA POLITIQUE : Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023.

Il y a une volonté de la part de la Direction de DELTA PLUS d'impliquer nos fournisseurs dans notre engagement de protection des hommes et de la planète. Il faut d'abord les sensibiliser et évaluer où en est cette approche au sein de leurs organisations. Ensuite, nous verrons comment gérer l'évolution de leurs engagements comme d'autres critères de management actuels des fournisseurs, pour finalement les évaluer annuellement sur ces sujets.

Le service Achats (c'est-à-dire la Directrice Achats, les acheteurs, les responsables achats et l'assistante achats) travaillent en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour les accompagner dans leurs démarches RSE et les aider, si besoin, à mettre en place des actions d'amélioration continue.

Le pilotage du projet est réalisé par la Directrice Achats. Les acheteurs doivent dorénavant parler régulièrement des sujets RSE avec les fournisseurs préférentiels dont ils ont la charge, au même titre que les prix, conditions et autres sujets achats. Lors des réunions de service, nous échangeons sur les avancées puis annuellement, le service fait le point sur les reporting de nos fournisseurs, notamment sur les parties qualitatives.

Il est important de souligner que les audits annuels mis en place depuis 2019 ne sont pas faits par l'acheteur qui est en charge du fournisseur audité. Ainsi, nous avons un autre regard sur le fournisseur et le reporting d'audit nous permet de souligner les points forts, les points d'améliorations et de nouveaux sujets qui vont pouvoir être abordés sur l'année suivante. Ces plans d'actions sont donc discutés au sein du service et l'acheteur en charge du fournisseur reprend alors le suivi et les échanges avec son fournisseur sur ces sujets.

Nos engagements se basent sur différents indicateurs d'état qui nous permettent de suivre les évolutions au sein des organisations de nos fournisseurs préférentiels.

Nous avons aussi défini deux indicateurs de performance.

Le premier évaluait le déploiement de la couverture du traitement des 7 thèmes abordés avec l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui et depuis 2 ans, il est totalement maîtrisé.

Le second évalue le taux de conformité des fournisseurs sélectionnés sur les 7 thèmes abordés.

Les actions concrètes

Au début de ce plan RSE, nous avons commencé par impliquer nos fournisseurs préférentiels dans notre démarche RSE en les sensibilisant sur les 7 thèmes choisis.

Ensuite les années suivantes nous avons réalisé des audits RSE auprès de ces fournisseurs préférentiels sélectionnés en intégrant progressivement les thèmes choisis. Premièrement : Accidents du travail ; Gestion de leurs déchets ; Cycle de vie produits ; Évaluation de leurs fournisseurs ; anticorruption. Puis en 2021 : couverture sociale de leurs salariés et management de leurs ressources.

Avec l'intégration de ces 2 nouveaux thèmes nous réalisons l'objectif de fin de plan qui est de couvrir les 7 thèmes auprès des fournisseurs sélectionnés.

En 2022, nous avons réalisé 6 audits sur 16 fournisseurs sélectionnés. Le contexte sanitaire lié au COVID en Chine s'est de nouveau renforcé dès la fin de l'été 2022.



Les Indicateurs d'État

En parallèle des audits RSE chez les 16 fournisseurs sélectionnés nous suivons des données quantitatives de ces fournisseurs qui correspondent aux

7 thèmes RSE que nous abordons avec eux depuis 2019. Ces données nous permettent de suivre l'évolution des fournisseurs.

INDICATEURS D'ÉTAT – IMPLICATION DE NOS FOURNISSEURS	2018	2019	2020	2021	2022
1° PEOPLE : Accident du travail					
-Nombre d'ouvriers en production	6 739	8 842	8 572	7 646	6780
-Nombre de fournisseurs déclarant 0 accident	7/16	9/16	11/16	13/16	12/16
-Nombre d'accidents déclarés par les fournisseurs	45	47	22	11	6
2° PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés					
-Nombre de fournisseurs assurant une couverture sociale à leurs salariés (incluant l'assurance santé)	15/16	15/16	15/16	15/16	15/16
3° PLANET : Gestion des déchets					
-Nombre de fournisseurs nous déclarant leurs principaux déchets	16/16	16/16	16/16	16/16	16/16
-Nombre de fournisseurs impliqués dans une politique eco-friendly de réduction de leurs déchets	11/16	11/16	11/16	11/16	11/16
4° PLANET : Maîtrise de leurs ressources					
-Nombre de m ² total chez nos fournisseurs	397 639 m ²	397 639 m ²	417 811 m ²	443 050 m ²	487 504 m ²
-% global d'utilisation de LED pondéré au m ²	74 %	74 %	74 %	74 %	76%
-Nombre de fournisseurs étant déjà en 100% LED	3/16	3/16	4/16	4/16	4/16
-Ratio eau/nb de personnes (sur l'année)	-	138	126	95	90
-Ratio électricité/m ² (par mois) <i>**critère mis en place mais pas encore pertinent</i>	-	5,39	10,02	8,49	6,00
5° PLANET : Cycle de vie produit					
Nombre de fournisseurs déclarant acheter des matières premières déjà recyclées	-	-	4/16	6/16	6/16
6° ÉCONOMIE DURABLE: Évaluation de leurs fournisseurs					
-Nombre de fournisseurs qui évaluent leurs propres fournisseurs et ayant un processus d'évaluation	16/16	16/16	16/16	16/16	16/16
-Nombre de fournisseurs faisant un retour des résultats à leurs fournisseurs	12/16	12/16	12/16	12/16	12/16
7° ÉCONOMIE DURABLE : Code anti-corruption					
-Nombre de fournisseurs ayant un code de conduite anti-corruption	14/16	15/16	16/16	16/16	16/16

Les KPIs

Nous avons mis en place deux indicateurs de performance, qui nous permettent d'adapter notre projet pour atteindre les objectifs fixés pour fin 2022 :

1) Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés :

INDICATEUR DE COUVERTURE DES THÈMES TRAITÉS	2018	2020	2021	2022
Taux de couverture annuelle avec pour objectif 100% à 2022	50 %	70 %	100 %	100 %
1° PEOPLE : Accident du travail	20 %	20 %	20 %	20 %
2° PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés	Pas encore évalué	Pas encore évalué	20 %	20 %
3° PLANET : Gestion des déchets	Pas encore évalué	10 %	10 %	10 %
4° PLANET : Maîtrise de leurs ressources	Évalué partiellement	Pas encore évalué	10 %	10 %
5° PLANET : Cycle de vie produit	Pas encore évalué	10 %	10 %	10 %
6° ÉCONOMIE DURABLE : Évaluation de leurs fournisseurs	15 %	15 %	15 %	15 %
7° ÉCONOMIE DURABLE : Code anti corruption	15 %	15 %	15 %	15 %

Nous avons attribué des pourcentages par thème qui représentent l'importance et la proportion de chaque thème.

En 2022, nous avons suivi les 7 thèmes chez tous les fournisseurs sélectionnés pour la deuxième année consécutive.

2) Taux de conformité des fournisseurs

Le but étant d'améliorer leur implication sur les thèmes définis en élargissant le périmètre au fil des années pour avoir couvert tous les indicateurs en 2022.

En 2022, sur un périmètre de 100 % car nous avons couvert les 7 thèmes, le taux de conformité des fournisseurs est de 100 % pour la deuxième année consécutive. Nous sommes au-dessus de l'objectif qui est d'avoir un taux d'au moins 90 %.

INDICATEUR DE CONFORMITÉ FOURNISSEUR SUR LES CRITÈRES ABORDÉS				
L'objectif étant d'avoir un taux de conformité d'au moins 90 %*				
Résultat 2019 sur périmètre 2019	20 %	29 %	50 %	1 %
Résultat 2020 sur périmètre 2019	21 %	29 %	50 %	
Résultat 2020 sur périmètre 2020	29 %	41 %	30 %	
Résultat 2021 sur périmètre 2020	31 %	39 %	30 %	
Résultat 2021 sur périmètre 2021	50 %	50 %		
Résultat 2021 sur périmètre 2022	59 %	41 %		

* Vert foncé et vert clair étant considérés comme conforme.

Conclusion : objectifs et plan d'actions

L'objectif du premier KPI (taux de couverture des critères) était d'atteindre 100 % de couverture des thèmes RSE choisis, pour fin 2021, en respectant la pondération finale définie selon l'importance que nous avons décidé d'attribuer aux thèmes. L'objectif est atteint (7 thèmes abordés) pour la deuxième année consécutive, ce sont donc des thèmes sur lesquels nous échangeons régulièrement avec nos fournisseurs.

L'objectif fixé pour le deuxième KPI (taux de conformité des fournisseurs sélectionnés) est de 90 % de satisfaction. L'objectif est largement atteint car 100 % sont évalués positivement en vert foncé (conforme) ou en vert clair (conforme mais améliorations à faire). Nous avons constaté qu'il n'y avait aucun problème majeur chez ces fournisseurs. Nous relevons donc l'objectif de ce KPI à 95 % pour 2023.

Le plan d'actions était de travailler les thèmes sur lesquels nous pouvions accompagner ces fournisseurs à s'améliorer. Pour les thèmes Accident au travail, Santé et assurance, Gestion des déchets, Gestion des ressources et Évaluation de leurs fournisseurs, les thèmes sont sous contrôle par les fournisseurs. Nous avons constaté que ces thèmes sont suivis et gérés. Il est complexe, sans faire d'ingérence, d'aller plus loin dans la démarche.

En revanche, les thèmes qui s'avèrent être intéressants à travailler en collaboration sont : Code anti-corruption (risque permanent) et Cycle de vie du produit.

PROTECTION DES RESSOURCES IMMATÉRIELLES

DELTA PLUS a de nombreuses ressources immatérielles dont nous devons garantir la sécurité et la pérennité. Nous avons choisi d'intégrer cette notion à notre plan RSE car le travail de sensibilisation et de sécurisation sur ces sujets au sein de notre organisation contribue à une approche durable de son développement. Nous avons choisi de traiter ce sujet avec les données informatiques internes critiques.

La protection de nos ressources immatérielles vise à maîtriser le risque suivant :

- Le risque en cas de perte de données informatiques critiques est considérable même si dans la majorité des cas l'impact serait localisé sur une filiale. L'impact de la perte d'une donnée critique est local car les données critiques impactant le Groupe sont sécurisées au siège ;
- Les données critiques sont stockées et sécurisées sur des serveurs locaux.

Le risque de panne matérielle serveur est couvert par un backup sur un support externe connecté au serveur.

Les risques de dommage du serveur et du support sont couverts par la rotation des supports hebdomadaires, avec stockage externe à la filiale.

L'opportunité est de renforcer la formation, le suivi et le contrôle du service informatique central de DELTA PLUS sur l'ensemble des filiales.

LA POLITIQUE : Protéger nos données critiques de façon durable.



La Direction de DELTA PLUS souhaite s'inscrire dans une démarche durable de gestion de nos ressources immatérielles informatiques. Au-delà des données comptables, nous devons mettre en place un système de contrôle sur ces données pour en garantir la conformité.

Le projet dans sa globalité est encadré par le Directeur des Systèmes Informatiques du Groupe et le Responsable systèmes et réseaux.

Concernant le pilotage du projet, il se base sur l'organisation du suivi de projet grâce à des réunions à fréquences variables visant à réunir les différents groupes de travail pour faire le point sur l'avancée du projet et pour mettre en place des actions concrètes.

Nos engagements sont matérialisés par des indicateurs d'états que nous avons définis.

La première étape est une campagne de définition, d'identification et de sensibilisation sur les données informatiques critiques. Et ensuite, l'implantation d'un Drive à destination des filiales pour qualifier leur assiduité au suivi de leurs données critiques et de leurs sauvegardes. Ce drive deviendra un indicateur d'état à suivre.

Ces indicateurs d'état nous permettront d'établir des indicateurs de performance adaptés que nous détaillerons ensuite.

Les Actions Concrètes

La protection des ressources immatérielles juridiques

Après avoir redéfini la notion de données critique et avoir sensibilisé le personnel du siège au début

du plan RSE, nous avons revu les documents nécessaires au suivi de la sauvegarde de ces données.

En 2022, nous avons pu réaliser les actions suivantes :

- Déploiement sur toutes les filiales de la procédure IT comprenant des modes-opérateurs sur la sauvegarde des données et l'identification des données critiques ;
- Mise en place d'un formulaire d'horodatage du processus d'externalisation des backups locaux et création d'un KPI ;
- Déploiement sur toutes les filiales de la procédure IT de restauration des données ;
- Désignation des responsables des datas critiques par M.U. ;
- Collecte des données critiques dans les M.U. (en cours) ;
- Passage rotation des sauvegardes de la maille mensuelle à la maille hebdomadaire.

Les Indicateurs d'État

Les indicateurs d'état pour ce projet de protection de nos ressources immatérielles sont suivis, par le pilote du projet : le Responsable systèmes et réseaux.

Cette année la fréquence de rotation des disques ayant été augmentée (x4), le nombre d'alertes de non rotations de disques est basé sur 7 jours contre 30, auparavant.

Cela nous permet de comptabiliser le nombre d'échecs de rotations de disques.

INDICATEURS D'ÉTAT - PROTECTION DE NOS RESSOURCES IMMATÉRIELLES	2019	2020	2021	2022
ÉCONOMIE DURABLE : Protection des ressources internes immatérielles				
Suivi de la protection de ressources immatérielles IT				
Fréquence de rotation du disque	mensuel	mensuel	mensuel	hebdomadaire
-Nombre de rotations annuelles prévues		390	420	1 960
-Nombre d'alertes de non rotation du disque dans les temps	38 sur 4 mois	56	74	97
-Moyenne mensuelle du nombre d'alertes	10	5	7	8
-Nombre de filiales qui remplissent le fichier drive (sauvegarde en particulier des données critiques) à la fréquence demandée.	fichier drive pas encore diffusé	fichier drive pas encore diffusé	fichier drive pas encore diffusé	35/40

* Le comptage des alertes a été mis en place en septembre 2019 sur un scope de 60 disques surveillés (2 disques de sauvegarde par filiale).

Les KPIs

Après avoir sensibilisé, nommé des key users pour identifier nos données sensibles, la finalité est de sauvegarder l'ensemble de ces données. Pour en assurer le suivi, il convient de :

- **Mesurer le taux de réalisation des rotations prévues, avec un objectif situé entre 95 et 100 % :**
Soit pour 2022, une réalisation de 1863 rotations sur 1960 prévues : 95 %
- **Mesurer le taux de réussite des sauvegardes :**
Nos outils nous permettaient de remonter les alertes, mais pas de les stocker en base de données. Nous ne pouvions donc pas chiffrer, analyser ou sortir d'indicateurs.

Conclusion : Objectifs et plans d'actions

La protection des ressources immatérielles informatiques

L'objectif des KPI est de s'assurer que les données sensibles sont identifiées et dûment sauvegardées. L'objectif cible est de maintenir le taux de rotations effective à 95 %.

Plan d'action

- Maintenir l'inventaire des données sensibles dans les filiales ;
- Mettre en place l'indicateur de réussite des sauvegardes... faire évoluer notre outil : depuis le nombre de sauvegardes planifiées, nous sortirons le pourcentage de réussite, qui sera notre 2^e KPI avec objectif de réussite des sauvegardes à hauteur de 95 % des tâches planifiées ;
- Suivre les 2 indicateurs.





ANNEXE I À LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon synthétique une sélection de KPI en lien avec les sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance qui ne sont pas couverts par les 12 thématiques détaillées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

People

- L'effectif moyen du Groupe DELTA PLUS est de 2 569 collaborateurs en 2022 ;
- L'effectif non permanent à fin 2022 est de 262 collaborateurs ;
- Pour l'ensemble du Groupe, le nombre de recrutements de salariés permanent (CDI) est de 748 ;
- La France représente en 2022 14 % des effectifs du Groupe ;
- La part des effectifs permanents en France est de 96 % ;
- Les cadres (cadres en France, managers pour l'international) représentent 12 % des effectifs ;
- La part des effectifs non permanent pour l'ensemble du Groupe est de 10 % ;
- La part de l'effectif du Groupe opérant sous accord collectif est de 85 % ;
- Il existe un dispositif de partage sur les sociétés françaises ainsi qu'au Pérou ;
- La part des effectifs féminin dans le Groupe est de 44 % ;
- La part des cadres (cadres en France, managers pour l'international) féminin est de 32 % ;
- Pour l'égalité des hommes et des femmes, DELTA PLUS a signé le Parental Act permettant au deuxième parent l'accès à un congé parental de 1 mois ;
- La part de l'effectif senior (> 50 ans) est de 18 % ;
- La part de l'effectif en situation de handicap représente 1 % de la population du Groupe ;
- En 2022, le nombre d'heures moyen de formation pour les personnes évaluées et formées est de 19 heures pour la France et de 47 heures sur le Groupe ;
- Sur le nombre total des collaborateurs, le nombre d'heures moyen de formation représente 10 heures pour la France et 8 heures sur le Groupe.

Sustainable Economy

Informatique : sécurité du système IT du Groupe

- Des audits sécurité informatique sont réalisés régulièrement par des Sociétés externes. Cela nous permet d'assurer le maintien d'un niveau de sécurité informatique cohérent ;
- Une charte informatique est remise aux nouveaux entrants ;

Lobbying

- En tant qu'acteur incontournable de la protection des hommes et des femmes au travail, DELTA PLUS est naturellement membre d'organisations professionnelles nationales ;
- Ces engagements ont pour ambition de travailler en coopération avec tous les acteurs de la protection, de faire entendre notre voix de fabricant indépendant et de proposer les meilleures solutions de protection ;
- DELTA PLUS intervient, par exemple, auprès du Synamap, de l'OPPBTB ou de l'OPFSA en France, d'ISEA aux États-Unis, de China Textile Association en Chine ou encore d'Animaseg au Brésil ;
- De par notre participation à ces organisations, nous pouvons concrètement agir sur des problématiques identifiées en amont en proposant des solutions innovantes et en mettant en lumière des risques pour lesquels une action est nécessaire ;
- Les risques liés aux perturbateurs endocriniens sont un des exemples sur lequel nous travaillons, de concert avec les autres acteurs du marché. C'est pourquoi, dans le cadre de REACH notamment, DELTA PLUS renforce ses contrôles sur l'utilisation de substances nocives ou préoccupantes.

Gouvernance :

- La part du capital détenu par les salariés est de 0,1 % au 31/12/2022 ;
- Le Conseil d'Administration compte la présence de 3 censeurs ;
- À compter de 2023, un indicateur de mesure de performance RSE sera pris en compte dans la rémunération variable du PDG (décision du Conseil d'Administration de décembre 2022) ;
- Le nombre d'alertes reçues en 2022 sur le système DPG Warning est nul ;
- Une présentation du bilan RSE de l'année écoulée et de la stratégie RSE de l'année en cours est faite à l'occasion du Conseil d'Administration du mois de juillet (depuis 2022).

ANNEXE II À LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022

THÈME DEVENU NON PRIORITAIRE EN 2022

SOUTIEN À DES INITIATIVES LOCALES

À l'heure où les démarches éthiques, la responsabilisation et la prise de conscience des acteurs (tant publics que privés) pour le développement des territoires et la proximité avec les populations s'accélèrent, nous souhaitons soutenir des acteurs locaux dans les zones où notre Groupe est implanté, à travers des actions en soutien d'initiatives ciblées.

L'absence d'implication de notre Groupe dans ce domaine pourrait avoir des conséquences négatives sur notre image, en distorsion avec les valeurs que DELTA PLUS souhaite véhiculer, les risques étant :

- D'être considéré comme une Société inactive ou ne portant pas d'intérêt à son environnement régional ;
- De perdre son attractivité employeur dans les bassins d'emplois où sont présentes nos filiales ;
- De prendre du retard à une époque où les démarches éthiques et les prises de conscience deviennent majeures chez les opérateurs économiques.

Le groupe de projet était composé de deux pilotes (Juriste Groupe et Responsable Marketing & Communication) et de trois co-équipières issues de fonctions commerciales, financières et merchandising.

LA POLITIQUE : Soutenir les organisations locales dans les zones où nos filiales sont implantées en menant des actions ciblées.

À l'origine du projet « soutien à des initiatives locales », des risques d'image et de réputation avaient été identifiés. En effet DELTA PLUS est une entreprise qui fait le choix de s'installer dans des régions qui sont des bassins d'emploi intermédiaires dans lesquels l'entreprise peut avoir un réel impact local et dont le dynamisme local est un des vecteurs d'attractivité. Il était donc primordial pour DELTA PLUS de ne pas être considérée comme une Société inactive ou ne portant pas d'intérêt à son environnement régional. Ni de perdre son attractivité employeur dans les bassins d'emplois où sont présentes nos filiales. Enfin, DELTA PLUS ne souhaitait pas prendre de retard à l'époque des démarches éthiques et des prises de conscience chez les opérateurs économiques. C'est pourquoi ce projet « soutien à des initiatives locales » a vu le jour et a été développé depuis 2017.

En 2022, le nombre de filiales engagées dans le projet était de 17, représentant près de 67 % des collaborateurs du Groupe DELTA PLUS.

À titre d'exemple, dans le domaine environnemental, en 2020, notre filiale turque a remplacé les cadeaux clients par un don de plantation d'arbres à un organisme de bienfaisance au nom de nos 78 revendeurs participant à l'action. Nous avons ainsi planté un arbre pour chaque année de collaboration, soit un total de 304 arbres plantés.

En Argentine, des maraudes sont organisées depuis 2021 afin de distribuer aux personnes sans-abris de quoi dormir dignement, comme des matelas et des couvertures, ainsi que des vêtements chauds. Et depuis 2022, en France, DELTA PLUS fournit l'équipement vestimentaire nécessaire aux éducateurs canins de la Fondation Gaillanne, qui offre gratuitement des chiens guides destinés à des enfants déficients visuels.

Enfin, pour illustrer nos actions sociétales, en Pologne, DELTA PLUS soutient l'équipe nationale de handball féminin afin de valoriser la pratique du sport féminin.

Aux vues des résultats obtenus et de l'appropriation de ce projet par l'ensemble de nos filiales, nous avons décidé de reclasser le risque initial d'image et de réputation en risque secondaire et non plus en risque principal. Ce projet ne sera ainsi plus présenté dans notre déclaration de performance extra-financière, mais fera toujours l'objet d'un suivi en interne, en tant que projet qualité. Ce projet aura pour ambition de s'assurer de la pérennité de la démarche localement et de son déploiement autonome pour enregistrer un nombre d'actions toujours croissant.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ ET LA CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n° 3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;



- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes ;
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants¹ via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 16 et 100 % des données sélectionnées pour ces tests ;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre et mars sur une période d'intervention de 5 mois. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de Commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Des lacunes au niveau du contrôle interne ont été identifiées concernant l'indicateur « Nombre d'heures de formations réalisées » ;
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre de consolidation des indicateurs listés ci-dessous qui présentent des taux de couverture calculés sur les effectifs allant de 39 % et 45 % des effectifs du Groupe :
 - Consommation de papier
 - Consommation d'eau
 - Consommation d'électricité
 - Consommation de gaz
 - Taux de recyclage
- Nous attirons l'attention du lecteur sur les indicateurs « Ratio CO₂ : Flux (tonnes par K€) » et « Massification des achats » dont le périmètre de consolidation concerne les sites logistiques France et Pologne ;
- Nous attirons l'attention du lecteur sur la restriction de périmètre de consolidation de l'indicateur « Pourcentage de la valeur recyclée par rapport au CA » précisé dans le tableau de publication de l'indicateur.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2023
L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
Pauline de Saint Front
Présidente

1. Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux de Fréquence
- Pourcentage des entretiens d'évaluation réalisés en France
- Pourcentage des entretiens d'évaluation réalisés pour les filiales (hors production et logistique)
- Pourcentage de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année en France
- Taux d'Absentéisme total
- Taux de recyclage (Chine)
- Émissions de CO₂ pour les déplacements (Pologne)